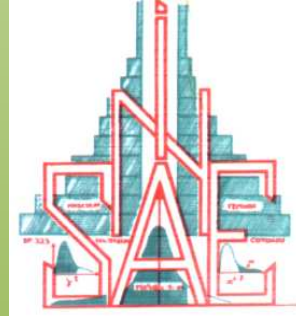


République du Bénin

Ministère de la Prospective, du Développement, de l'Évaluation des
Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale

Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique



LES ENTREPRISES DES TIC AU BENIN

Rapport thématique



Juin 2010

République du Bénin

**Ministère de la Prospective, du Développement, de l'Évaluation des
Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale**

Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique

**DEUXIEME RECENSEMENT GENERAL DES ENTREPRISES
(RGE 2)**

LES ENTREPRISES DES TIC AU BENIN

Rapport thématique

Juin 2010

PREFACE

Le Gouvernement de la République du Bénin soucieux des défis du développement économique et du rôle capital des entreprises dans la création de la richesse, a décidé de connaître et d'apprécier l'importance et la qualité des unités économiques en organisant sur toute l'étendue du territoire national, un Recensement Général des Entreprises. Cette importante opération est la deuxième du genre depuis notre indépendance nationale.

Les principaux objectifs assignés au deuxième Recensement Général des Entreprises sont de plusieurs ordres. Il s'agit essentiellement de connaître:

- l'effectif total des unités économiques qui créent la richesse nationale,
- le nombre d'unités économiques installées sur le territoire national ;
- la répartition spatiale des entreprises ;
- l'appréciation des potentialités de création de richesse des entreprises dans les différentes localités de notre pays ;
- les caractéristiques sociodémographiques des chefs d'entreprises ;
- l'identification des caractéristiques sociodémographiques des chefs d'entreprises ;
- le niveau de l'emploi créé par les entreprises au Bénin ;
- l'appréciation du niveau de la production des unités économiques et ;
- la mesure des investissements réalisés par les entreprises.

Le RGE2 vise également à collecter les données de base nécessaires à l'appréciation des conditions d'exercice des entreprises.

L'exécution technique du Recensement Général de la Population et de l'Habitation a été confiée à l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE), appuyé au plan national par un Comité de Pilotage de 12 membres représentant des départements ministériels, des opérateurs économiques, des Associations d'artisans et partenaires techniques et financiers.

Dans le cadre de l'exploitation des résultats et conformément aux objectifs fixés, l'analyse des données du recensement a ciblé des thèmes précis tels que sont :

- les entreprises agricoles,
- les entreprises industrielles,
- les entreprises de bâtiments et travaux publics,
- les entreprises artisanales,
- les entreprises de transport,
- les entreprises de techniques de l'information et de la communication,
- les réceptifs hôteliers,
- les entreprises de commerce,
- les entreprises de services,
- les entreprises du secteur de la santé et,
- les entreprises du secteur de l'éducation.

Les résultats de ces différentes analyses permettent aujourd'hui de disposer des données assez détaillées sur le secteur des entreprises et sur leurs forces et faiblesses. Ils permettent également de faire l'état des lieux du secteur privé et leurs potentialités pour la création de la richesse en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté au Bénin

Avec ces résultats, le Gouvernement dispose désormais d'un précieux instrument de politiques en faveur des opérateurs économiques et pour le développement économique et social de notre pays.

Ces résultats constituent également un instrument à la disposition des différents acteurs des secteurs socio-économiques : Opérateurs économiques ; Organisations Professionnelles ; Associations de développement ; les autorités locales ; les Organismes bilatéraux et multilatéraux de Coopération et d'Assistance qui pourront s'en servir pour éclairer les analyses et leurs décisions.

Tous ces résultats n'ont été possibles que grâce à l'appui technique et financier des Partenaires Techniques et Financiers, notamment le Millennium Challenge Account Bénin (MCA-Bénin), les Pays-Bas et la Coopération Suisse.

C'est pourquoi je voudrais, au nom du Gouvernement béninois et en mon nom personnel, adresser mes sincères remerciements et mes compliments à tous les Représentants et à tous les Responsables de ces diverses institutions.

Mes remerciements vont également :

- aux Autorités politiques et administratives de notre pays pour leur participation active et désintéressé aux travaux de terrain ;
- aux membres du Comité National Pilotage du Recensement pour leur contribution à la recherche de solutions aux nombreux problèmes qui ont jalonné la réalisation de cette opération ;
- à tous les chefs d'entreprises, groupements professionnels et corps de métiers, pour leur adhésion franche et massive à cette importante opération ;
- aux Agents Recenseurs et autres personnels déployés sur le terrain ou dans les bureaux, pour leur contribution décisive à l'exécution de cette opération.

Enfin, je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte ici pour féliciter les cadres de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) qui se sont investis sans réserve pour le succès de ce deuxième Recensement Général des Entreprises.

Le Ministre d'Etat,

AVANT - PROPOS

Le Recensement Général des entreprises est la meilleure source qui permet de disposer de façon exhaustive de données détaillées jusqu'aux plus petites unités administratives sur les caractéristiques générales des entreprises. Il constitue de ce fait un précieux instrument pour l'élaboration des programmes de promotion du secteur productif, tant au niveau national que des collectivités locales à la base.

La dernière opération du genre a été organisée en 1981 et a ciblé essentiellement les centres urbains. Le deuxième Recensement des entreprises était devenu impérieux dès lors que la base des données disponibles sur les entreprises est devenue obsolète.

Quatre grandes phases ont caractérisé cette opération d'une importance capitale pour l'économie béninoise. La première est celle des travaux préparatoires (la conception des documents techniques, la collecte préliminaire, la sensibilisation des acteurs, le recensement pilote et l'enquête post censitaire pilote), la deuxième phase est celle du dénombrement général, la troisième a été consacrée au traitement des données recueillies sur le terrain et la quatrième phase est celle de l'analyse et de la publication des résultats.

Ces différentes phases du recensement se sont déroulées grâce non seulement à la disponibilité des cadres de la Direction des Statistiques et Etudes Economiques et de la Direction du Traitement Informatique et de la Publication mais aussi au dynamisme, à la disponibilité et au sens de responsabilité de tous les cadres et agents de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE). Les agents occasionnels recrutés et formés pour la circonstance ont apporté une contribution remarquable à l'exécution du recensement par leur dévouement et leur abnégation auxquels il faut rendre hommage.

Les résultats du recensement sont disponibles et constituent un atout incontournable pour l'actualisation des informations relatives aux entreprises. Avec ces résultats, le Gouvernement dispose désormais d'un précieux instrument pour l'élaboration des politiques en matière de promotion du secteur privé. Cet instrument est également à la disposition du grand public et des différents acteurs de l'activité socio-économique : opérateurs économiques, Organisations non Gouvernementales, Associations de Développement, Organismes bilatéraux et multilatéraux d'assistance et de coopération, qui pourront s'en servir pour éclairer leurs analyses et leurs décisions.

Le recensement a ciblé onze (11) branches d'activités à savoir : Commerce, Agriculture, Réceptifs hôteliers, BTP, Industrie, Santé, Secteur Educatif, Transport, TIC, Artisanat et Autres Services. Dans le module des TICs, le recensement a ciblé uniquement les cybercafés et les médias. Les autres établissements de TICs comme par exemple, les entreprises de télécommunications ont été recensées à partir du module « Autres Services ».

L'analyse des résultats de cette importante investigation a porté sur douze (12) rapports dont onze (11) thématiques et un rapport de synthèse. A ceci s'ajoute un volume de tableaux portant sur les caractéristiques générales des entreprises béninoises. Le présent tome s'inscrit au nombre des rapports thématiques et porte sur les établissements de TICs. Il est axé autour de trois aspects : (1) Les caractéristiques générales des entreprises TICs, (2) les

facteurs de production et leurs contraintes puis (3) les caractéristiques sociodémographiques des chefs d'établissements de TICs.

Les caractéristiques générales des entreprises de TICs prennent en compte la forme juridique, le mode de tenue de comptabilité, la formalisation de l'activité, l'inscription au registre de commerce et le capital. Ces éléments sont analysés en vue de dégager une typologie des unités de TICs au Bénin.

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1 : Répartition des structures privées offrant les services internet.....</i>	<i>8</i>
<i>Tableau 2 : Répartition des unités des TIC selon les branches d'activités.....</i>	<i>10</i>
<i>Tableau 3 : Répartition des établissements des TIC selon le milieu d'implantation.....</i>	<i>12</i>
<i>Tableau 4 : Répartition des radios et presses écrites selon le statut commercial</i>	<i>14</i>
<i>Tableau 5 : Répartition des unités des TIC selon l'âge des établissements et âge moyen des établissements.....</i>	<i>16</i>
<i>Tableau 6 : Répartition des entreprises des TIC (inscrites au registre de commerce) selon la possession de l'IFU</i>	<i>20</i>
<i>Tableau 7 : Répartition des entreprises des TIC par mode de tenue de comptabilité</i>	<i>21</i>
<i>Tableau 8 : Répartition des entreprises des TIC selon leur informalité.....</i>	<i>22</i>
<i>Tableau 9 : Répartition des entreprises des TIC selon le sexe du chef d'entreprise</i>	<i>22</i>
<i>Tableau 10 : Répartition des entreprises des TIC selon les tranches d'âge des chefs d'entreprise</i>	<i>23</i>
<i>Tableau 11 : Répartition des entreprises des TIC selon la nationalité des chefs d'entreprise</i>	<i>24</i>
<i>Tableau 12 : Répartition des employés selon le statut professionnel et le sexe des employés</i>	<i>26</i>
<i>Tableau 13 : Répartition des entreprises des TIC selon le montant des prêts obtenus en 2006 et 2007.....</i>	<i>34</i>
<i>Tableau 14 : Répartition du montant moyen de chiffre d'affaires par entreprise des TIC selon la tenue de comptabilité (en millions de F CFA)</i>	<i>36</i>
<i>Tableau 15 : Répartition du degré de connaissance du CAMEC par les entreprises des TIC selon les branches d'activités.....</i>	<i>39</i>
<i>Tableau 16 : Répartition par branche d'activité des entreprises de TIC selon le recours à la justice</i>	<i>40</i>
<i>Tableau 17 : Répartition des entreprises des TIC selon le type d'occupation de la parcelle .</i>	<i>43</i>
<i>Tableau 18 : Répartition des entreprises des TIC selon la possession de titre foncier</i>	<i>44</i>
<i>Tableau 19 : Répartition des entreprises des TIC selon la possession d'un titre foncier et le statut d'occupation de la parcelle (en %)</i>	<i>44</i>

LISTE DES GRAPHIQUES

<i>Graphique 1 : Répartition des unités des TIC par département (%)</i>	11
<i>Graphique 2 : Répartition des cybercafés utilisant l'ADSL selon le débit de connexion (%)</i>	13
<i>Graphique 3 : Répartition des cybercafés utilisant le Wireless selon le débit de connexion (%)</i>	13
<i>Graphique 4 : Distribution des établissements des TIC suivant l'année de création</i>	15
<i>Graphique 5 : Répartition des entreprises des TIC selon le type d'entreprise</i>	16
<i>Graphique 6 : Répartition des entreprises des TIC selon l'appartenance à une firme étrangère (%)</i>	17
<i>Graphique 7 : Répartition des entreprises des TIC selon la forme juridique (%)</i>	18
<i>Graphique 8 : Répartition des entreprises des TIC selon l'inscription au registre de commerce</i>	19
<i>Graphique 9 : Répartition des entreprises des TIC (inscrites au registre de commerce) selon la possession d'un numéro INSAE</i>	20
<i>Graphique 10 : Répartition des entreprises des TIC selon le niveau d'instruction des chefs d'entreprises</i>	25
<i>Graphique 11 : Proportion d'établissements des TIC par tranches de salariés permanents en 2006 et en 2007 (%)</i>	27
<i>Graphique 12 : Proportion d'établissements des TIC par tranches de salariés occasionnels en 2006 et en 2007 (%)</i>	28
<i>Graphique 13 : Proportion d'établissements de TIC par tranche d'aides familiales en 2006 et en 2007 (%)</i>	29
<i>Graphique 14 : Répartition des unités des TIC selon le nombre de jours hebdomadaires de travail</i>	31
<i>Graphique 15 : Répartition des unités des TIC selon la durée journalière de travail</i>	32
<i>Graphique 16 : Masse salariale moyenne versée par entreprise des TIC (millions de F CFA)</i>	32
<i>Graphique 17 : Montant moyen de fonds de roulement obtenu par entreprise des TIC (millions de F CFA)</i>	33
<i>Graphique 18 : Répartition des entreprises des TIC selon la tranche de capital social</i>	35
<i>Graphique 19 : Difficultés entravant le développement des activités des entreprises des TIC</i>	38
<i>Graphique 20 : Répartition des raisons de l'insatisfaction des chefs d'entreprises des TIC quant aux prestations du port</i>	40
<i>Graphique 21 : Opinion des entrepreneurs du secteur des TIC sur le nombre d'impôts et taxes (en comparaison au niveau observé pour toutes les entreprises du RGE 2)</i>	41
<i>Graphique 22 : Opinion des chefs d'entreprises des TIC sur la sécurisation des parcelles par le titre foncier</i> ...	45
<i>Graphique 23 : Avis favorables aux garanties octroyées par la détention de titre foncier selon les chefs d'entreprise des TIC</i>	46

SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS

ADSL	: Asymmetric Digital Subscriber Line
AGENTIC	: Agence de Gestion des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ARPT	: Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications
BTP	: Bâtiments et Travaux Publics
CAMeC	: Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation
CBI	: Commission Béninoise pour l'Informatique
CCIB	: Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CRDI	: Centre Canadien de Recherche sur le Développement International
DGID	: Direction Générale des Impôts et des Domaines
FCFA	: franc de la Communauté Financière Africaine
HAAC	: Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication
IFU	: Identifiant Fiscal Unique
INSAE	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
IP	: Internet Protocol
MCA	: Millenium Challenge Account
MDCCTIC/PR	: Ministère Délégué auprès du Président de la République Chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication
MMDS	: Microwave Multipoint Distribution System
NTIC	: Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSD	: Orientations Stratégiques de Développement
PFR	: Plan Foncier Rural
PME	: Petites et Moyenne Entreprises
PMI	: Petites et Moyenne Industries
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
RFU	: Registre Foncier Urbain
RGE 2	: Deuxième édition du Recensement Général des Entreprises
RTC	: Réseau Téléphonique Commuté
SA	: Société Anonyme
SARL	: Société à Responsabilité Limitée
SNC	: Société en Nom Collectif
TIC	: Technologies de l'Information et de la Communication
TPI	: Tribunal de Première Instance
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
VSAT	: Very Small Aperture Terminal
WIMAX	: Worldwide Interoperability for Microwave Access

SOMMAIRE

AVANT – PROPOS	III
LISTE DES TABLEAUX	V
LISTE DES GRAPHIQUES	VI
SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS	VII
RESUME	1
NOTE METHODOLOGIQUE	2
INTRODUCTION.....	4
1. CADRE GENERAL	6
1.1. EVOLUTION DU CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE.....	6
1.2. PRESTATIONS DES ENTREPRISES DE TIC	7
1.3. FOURNITURE DE L'INTERNET	7
1.4. LES MEDIAS	8
2. CARACTERISTIQUES DES UNITES ECONOMIQUES DES TIC.....	9
2.1. APERÇU GENERAL.....	9
2.2. STRUCTURE SECTORIELLE.....	12
2.3. ANCIENNETE DES ETABLISSEMENTS DES TIC.....	14
2.4. STATUT JURIDIQUE DES ENTREPRISES DES TIC	16
2.5. DEGRE D'INFORMALITE DES ENTREPRISES DES TIC	18
3. CARACTERISTIQUES DES CHEFS D'ENTREPRISES DES TIC	22
3.1. APPROCHE GENRE DES CHEFS D'ENTREPRISES DU SECTEUR DES TIC	22
3.2. AGE DES ENTREPRENEURS DES TIC	23
3.3. NATIONALITE DES CHEFS D'ENTREPRISE DES TIC.....	23
3.4. NIVEAU D'INSTRUCTION ET FORMATION DE BASE DES CHEFS D'ENTREPRISE DES TIC	24
4. EXPLOITATION	26
4.1. FACTEURS DE PRODUCTION	26
4.2. LA PRODUCTION	36
5. OPINIONS DES ENTREPRENEURS DES TIC ET SECURITE FONCIERE	37
5.1. DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES (DIFFICULTES RENCONTREES).....	37
5.2. INSTANCES DE REGLEMENT DES CONFLITS	38
5.3. APPRECIATION DES SERVICES PORTUAIRES	39
5.4. APPRECIATION DU SYSTEME JUDICIAIRE	40
5.5. APPRECIATION DU SYSTEME FISCAL.....	41
5.6. SECURITE FONCIERE	42
CONCLUSION.....	47
BIBLIOGRAPHIE.....	52
ANNEXES	53

LES ENTREPRISES DE TIC AU BENIN

Ogougra Hervé OBOSSOU - Jules DAGA - Landry ZOLIKPO

Juin 2010

RESUME

Le secteur des TIC tel que défini par le deuxième Recensement Général des Entreprises (RGE 2) englobe les cybercafés, les radios et les presses écrites. Le RGE 2 a permis de recenser 274 unités économiques des TIC, issues de 231 entreprises et réparties en 223 cybercafés (81,4%), 33 radios (12,0%) et 18 presses écrites (6,6%). Ces unités se concentrent dans le Littoral (53,3%) et les départements environnants (l'Atlantique (14,2%) et l'Ouémé (10,6%)) ; et dans le milieu urbain (94,5%). Les établissements des TIC sont relativement jeunes (moyenne d'âge de 3,3 ans), avec une importante proportion de créations en 2008 (34,7%). Ces unités économiques sont en majorité des micro-entreprises exerçant dans l'informel car dominées par des entreprises individuelles (74,5%) et informelles (79,2%). Les entreprises des TIC sont dirigées essentiellement par des hommes (86,1%), des chefs d'entreprises jeunes (39 ans) qui sont pour la plupart des béninois (95,7%). Leur niveau d'instruction est élevé (66,7% de niveau supérieur), conférant au secteur des TIC la particularité de n'avoir aucun chef d'entreprise sans aucun niveau d'instruction. Quant à la main-d'œuvre, elle est essentiellement masculine (3 employés sur 4 sont des hommes) et sa distribution confirme la petite taille des entreprises. En effet, 57,1% des entreprises des TIC en 2006 sont sans employés et les entreprises formelles sont celles qui créent le plus d'emplois avec 7 emplois par entreprise en 2006 contre 2 pour les entreprises informelles. Par ailleurs de nombreuses entreprises des TIC participent au phénomène de l'emploi informel : 87,2% des entreprises emploient des personnes sans sécurité sociale.

L'autofinancement reste la principale voie de développement des activités au niveau des entreprises des TIC puisque 90,9% n'ont pas reçu de prêts en 2006 et 2007. Celles qui en ont reçu se sont beaucoup plus tournées vers les institutions de microfinance. Le capital social des entreprises des TIC s'élève en moyenne à 7,4 millions de F CFA et révèle la capacité des entreprises individuelles à passer en société. En effet, 77,8% des entreprises individuelles ont déclaré un capital d'au moins 1 million de F CFA (7,0%, un capital d'au moins 10 millions de F CFA). En termes de chiffre d'affaires, une nette distinction apparaît entre les entreprises tenant une comptabilité (19,6 millions de F CFA de chiffre d'affaires en 2007) et celles n'ayant pas de comptabilité (4,2 millions de F CFA). L'opinion des chefs d'entreprises sur certaines préoccupations révèle que la majorité (56,7%) déclare que le nombre de taxes et impôts auxquels leurs entreprises sont assujetties est élevé. Par contre, la quasi-totalité des entrepreneurs (96,7%) reconnaissent que la détention d'un titre foncier sécurise la parcelle, en offrant particulièrement la garantie de ne pas être déplacé lors d'un recasement et celle pour investir sur la parcelle.

Mots clés : Entreprise, Etablissement, TIC, Cybercafés, Radiodiffusions, Presses écrites

NOTE METHODOLOGIQUE

1. Le deuxième recensement national des entreprises est une opération de grande envergure qui a ciblé toutes les unités de production ayant un local fixe identifiable sur le terrain. Les opérations ont concerné les unités économiques et non les ménages. C'est dire qu'il ne s'agit pas de s'attendre à avoir par exemple un nombre d'artisans, mais plutôt un nombre d'entreprises artisanales.

2. L'entreprise est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché. On y distingue les grandes entreprises, les Petites et Moyennes Entreprises (PME), les Petites et Moyennes Industries (PMI) ainsi que les Micro entreprises du secteur informel.

3. Est considérée comme PME/PMI toute entreprise qui remplit les conditions suivantes : être légalement constituée, tenir une comptabilité régulière, ne pas être filiale d'une multinationale, avoir un effectif de 5 à 10 employés permanents, avoir un capital social entre 1 et 50 millions ou avoir réalisé un investissement compris entre 5 et 500 millions.

4. L'unité statistique recensée est l'établissement. Il se définit comme une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

5. Le recensement a couvert toutes les entreprises exerçant une activité économique sur le territoire national. Cette opération concerne les unités économiques disposant ou non d'une structure de gestion organisée. L'unité enquêtée est essentiellement l'établissement appartenant à toute entreprise du secteur moderne ainsi que les unités économiques sédentaires et semi-sédentaires évoluant dans l'informel. Les unités installées dans les marchés sont également concernées par cette opération.

6. Les entreprises sédentaires sont des unités économiques ayant un local avec fermeture sécurisée où les outils de travail sont disponibles de façon permanente. Les semi-sédentaires par contre, sont des unités économiques ayant un local sans fermeture.

7. Les unités artisanales et toutes les entreprises à caractère strictement familial n'ayant pas de numéro INSAE ou d'Identifiant Fiscal Unique (IFU), ne produisant pas de documents comptables selon un plan formel, mais pouvant faire le point hebdomadaire ou mensuel de leurs recettes et de leurs charges et utilisant une main d'œuvre rémunérée ou non sont incluses

dans le champ du recensement. Sont exclues du champ du recensement les unités économiques n'ayant pas un local (les unités économiques ambulantes).

8. Le recensement s'est déroulé sur le plan national et quel que soit le milieu (urbain et rural).

- En milieu urbain, il a été procédé à un balayage systématique de tous les quartiers de ville ;
- En milieu rural, seuls les chefs lieux d'arrondissements ont été pris en compte dans le recensement. En effet, dans ce milieu, les entreprises sont surtout concentrées dans les chefs lieux d'arrondissement. Toutefois les unités économiques d'une certaine importance situées dans les villages et dont les autorités administratives ont signalé la présence ont été recensées.

INTRODUCTION

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sont définies comme un ensemble d'outils utilisés pour produire, traiter et échanger de l'information à temps presque réel. Elles englobent toutes les technologies convergentes qui contribuent, d'une manière ou d'une autre, au traitement de l'information. Les TIC se réfèrent notamment aux domaines traditionnels que sont la téléphonie fixe, le fax, la radiodiffusion, la télévision, etc. ; mais aussi aux domaines récents que sont l'ordinateur et ses différentes applications informatiques spécifiques (traitement de textes, logiciels, etc.), l'Internet, l'Intranet, la télédistribution, les multimédias, les systèmes d'information géographique et les technologies sans fil (téléphonie mobile, Wifi, VSAT, WIMAX, etc.). Les TIC englobent également les techniques utiles à la conversion, à la gestion et au stockage de l'information dans des formats technologiques qui permettent de diffuser, d'échanger, de chercher et de retrouver l'information.

La force de propagation des TIC et leur efficacité ont amené toutes les nations à les intégrer dans leurs politiques de développement, car elles constituent sans équivoque, un passage obligé pour le développement humain durable et un vecteur d'intégration des communautés. Elles offrent d'importantes opportunités au développement des pays à travers l'accélération de la croissance économique, la promotion de l'emploi, l'amélioration de la compétitivité, l'amélioration de la qualité et de la flexibilité de la main d'œuvre, l'amélioration de la qualité de service au sein de l'administration publique et l'intégration au marché mondial.

Les TIC apparaissent comme un secteur transversal et concernent ainsi tous les domaines de la vie économique et sociale. En effet, « la modernisation des infrastructures de télécommunications constitue un enjeu stratégique majeur pour le développement de toutes les grappes, en particulier celle de « transports, logistique et commerce » tournant autour des activités portuaires¹ ». Elles offrent, de façon spécifique, la possibilité de s'approprier le savoir et le savoir-faire nécessaire au développement humain durable. Dans la problématique de l'accélération de la croissance économique, les TIC sont créditées d'un caractère transformateur et induisent des changements profonds et significatifs (PNUD², 2001). Cependant, les pays africains ne peuvent largement tirer profit des nouvelles innovations technologiques que s'ils les adaptent à leurs propres impératifs de développement. En effet, dans les pays développés, le rôle joué par les TIC dans le développement est favorisé par la structure économique et organisationnelle de ces pays (Davison et al, cité par CRDI³). Le contexte social, institutionnel, législatif et réglementaire, dans lequel les TIC sont introduites et mises en œuvre, est déterminant de leurs impacts sur le développement. Or le manque d'organisation et l'absence de régulation dans le secteur des TIC au Bénin ont entraîné un chaos indescriptible, occasionnant d'importants préjudices à l'économie béninoise. Par ailleurs, force est de constater que le développement du secteur des TIC n'a pas encore permis d'entraîner une croissance significative au Bénin. En effet, les TIC ne représentent que 0,8%

¹ *BENIN 2025 – Agenda vers une économie émergente. Phase 1 : Identification des piliers potentiels de l'économie béninoise en 2025 et esquisse d'une vision d'avenir*, République du Bénin, novembre 2006, p 96.

² Programme des Nations Unies pour le Développement.

³ Centre Canadien de Recherche sur le Développement International.

du produit intérieur brut (PIB) en 2006 et en 2007. Leur contribution à la croissance reste également faible : 0,03 point de pourcentage en 2006 contre 0,05 point de pourcentage en 2007. Même si d'une façon intuitive la plupart des acteurs s'entendent sur le rôle positif que les TIC peuvent jouer pour le développement, il n'en demeure pas moins que les relations entre l'usage des TIC et le développement ne sont pas clairement connues.

Le deuxième Recensement Général des Entreprises s'est penché de façon particulière sur les entreprises de ce secteur, en consacrant un questionnaire spécifique aux entreprises de radiodiffusion, de télévision, aux presses écrites et aux cybercafés. Les entreprises de télécommunication (les opérateurs de téléphonie fixe et mobile et les cabines téléphoniques sont pris en compte au niveau des « autres services »).

Le présent rapport est subdivisé en 5 sections. La 1^{re} section passe en revue le cadre législatif et réglementaire dans le secteur des TIC (tel que défini par le RGE 2) et présente les données issues des organismes en charge du secteur. La seconde partie est consacrée aux caractéristiques des entreprises, leur répartition spatiale, leur forme juridique et leur degré d'informalité. Dans la 3^e partie, l'attention est portée sur les chefs d'entreprises, en partant de leur répartition selon le genre, l'âge, la nationalité, le niveau d'instruction pour aboutir à leurs formations de base. La 4^e partie s'intéresse aux éléments d'exploitation que sont la main-d'œuvre, la durée du travail (nombre de jours par semaine et nombre d'heures par jour), la masse salariale, au financement des entreprises ainsi qu'au chiffre d'affaires. La 5^e et dernière section recueille les avis des entrepreneurs des TIC sur diverses préoccupations allant des difficultés entravant le développement de leurs activités, en passant par leur avis sur le nombre d'impôts et taxes et leur utilisation des services portuaires et de la Justice, pour finir sur leur avis sur la problématique de la sécurité foncière.

1. CADRE GENERAL⁴

1.1. Evolution du contexte institutionnel et réglementaire

A l'instar de la plupart des pays africains, le secteur des TIC au Bénin est caractérisé par des changements significatifs de l'environnement institutionnel et une croissance très rapide de ses activités. Les gouvernements successifs se sont évertués à mettre en place une politique nationale en matière de TIC conformément à la Constitution de la République du Bénin qui prescrit à l'Etat en son article 8 l'obligation d'assurer un égal accès des citoyens à l'information, l'obligation d'éducation, l'obligation de garantir la liberté de la presse sous la régulation de la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication (HAAC).

La volonté de l'Etat à réguler ce secteur s'est traduit par la mise en place d'un arsenal législatif, institutionnel et réglementaire. Elle s'est traduite par l'adoption en mars 2000 du plan de développement de l'infrastructure de l'information et de la communication, l'adoption du décret portant création de la Commission Béninoise pour l'Informatique (CBI)⁵. Ensuite, dans le but de favoriser une réduction du coût d'acquisition du matériel informatique au Bénin, le matériel informatique à l'importation a été défiscalisé depuis 2000 ; même si cette mesure reste toutefois limitée.

Les réformes entreprises dans le secteur des TIC se sont poursuivies en 2001 avec la création d'une Agence de Gestion des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (AGENTIC) dont la mission est la maîtrise d'ouvrage déléguée des projets et programmes en NTIC pour assurer une meilleure visibilité, la synergie et la complémentarité des initiatives et investissements dans le secteur.

La nécessité de restructurer ce secteur s'est fait sentir et a conduit, en février 2003, à l'adoption du document de Politique et stratégies des TIC dont la vision trouve sa source dans les Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme Bénin 2025. Son principe de base est l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication, non pas comme une fin en soi mais plutôt comme, un outil privilégié pour résoudre les problèmes de développement qui se pose au Bénin.

En application à cette politique, le décret portant organisation, composition et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT) a été pris. Mais force est de constater que jusqu'en 2006, l'ARPT est demeurée non opérationnelle. Cette situation a plongé le secteur des Télécommunications et des TIC dans un désordre indescriptible propice à toutes pratiques de fraude. Le Plan TIC intervenu en juin 2006, constitue désormais la feuille de route pour assainir, redresser et développer le secteur des Télécommunications et des TIC au Bénin.

⁴ Cette partie présente uniquement la situation et le cadre réglementaire concernant les radiodiffusions, les télévisions, les presses écrites et les cybercafés. Pour une vue générale du secteur des télécommunications et des TIC, se référer aux documents cités dans la bibliographie.

⁵ Cette commission a pour mission l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la politique nationale dans le domaine de l'informatique.

1.2. Prestations des entreprises de TIC

Les prestations offertes en matière des Technologies de l'Information et de la Communication se résument comme suit :

- Prestation " machines " : vente, installation, maintenance, réparations ;
- Prestation infrastructures physiques : aménagement des sites, câblage, réseautage, etc. ;
- Prestation logiciels : réalisation d'applications (logiciels, sites web, etc.) ;
- Prestation utilisation : publiphones, télécentres, cybercafés, accès à l'information en ligne ;
- Prestation " Information et communication " : reportage, montage audiovisuel, édition de presse écrite et/ou audiovisuel, publicité, (radiodiffusion, télévision, écrite, en ligne, etc.) ;
- Conseil, études et assistance ;
- Formation.

1.3. Fourniture de l'Internet

La première connexion internet a été établie au Bénin en 1995 à la faveur du Sommet de la Francophonie avec une passerelle d'accès de 64 kilobits. La connectivité a été progressivement améliorée au fil du temps passant de 2 Mb/s à 47Mb/s (2003). Mais au jour d'aujourd'hui, le Bénin est relié aux autres opérateurs de la sous-région notamment du Burkina, du Niger et du Togo par des liens en fibre optique offrant une vitesse supérieure à 155 Mb/s⁶ (bande passante).

Ce secteur jadis sous le monopole de Bénin Télécoms SA a enregistré de nouveaux fournisseurs d'accès Internet, qui offrent un accès à Internet soit par réseau téléphonique commuté (RTC), soit par boucle locale radio, soit par satellite VSAT ou soit par ADSL (une des dernières technologies mises en service par Bénin Télécoms).

Les différents types de connexion offerts se répartissent comme suit, selon les différents fournisseurs :

- la connexion RTC est offerte par l'opérateur historique Bénin Télécoms SA ;
- la connexion ADSL est offerte par Bénin Télécoms SA mais aussi par deux autres opérateurs agréés ;
- le réseau IP de Bénin Télécoms de 47 Mbps est réparti entre dix clients ;
- la connexion VSAT, dont les opérateurs s'approvisionnent auprès des firmes étrangères, est fournie par une vingtaine d'opérateurs

⁶ Ministère Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication (MDCCTIC/PR), Annuaire statistique 2008, pp. 42.

Bien qu'on note une expansion de la zone couverte, une modernisation et une extension des capacités des équipements, l'utilisation des TIC tels que l'Internet et le courrier électronique est encore très faible. L'accès à l'Internet est très développé dans les grandes villes notamment à Cotonou. Les cybercafés constituent les principaux lieux d'accès à l'Internet et sont concentrés pour la plupart à Cotonou. En 2003, par exemple, on dénombrait 636 cybercafés (voir tableau 1). Il faut reconnaître que d'énormes progrès ont été accomplis comparativement aux années précédentes. Toutefois, il reste beaucoup à faire, notamment dans le domaine de l'énergie électrique, car le faible taux d'électrification constitue un frein majeur au développement des TIC au Bénin. La culture informatique demeure faible malgré les efforts accomplis pour une généralisation de l'utilisation de l'outil informatique dans tous les secteurs d'activités (politique et stratégies des TIC, mesure de défiscalisation du matériel informatique à l'importation, etc.). En 2004 par exemple, le nombre d'internautes était estimé à 25 000. Ce nombre a connu un fort accroissement ces dernières années. En 2008, le parc global internet était de 46 167 internautes. Par ailleurs, il faut signaler que la pénétration de l'internet dans les mœurs n'a pas beaucoup variée. En effet, le taux de pénétration est passé de 0,13% en 2003 à 0,56% en 2008, après avoir connu une baisse en 2006 et 2007.

Tableau 1: Répartition des structures privées offrant les services internet

Communes	Nombre	Proportion (%)
Abomey	8	1,3
Abomey-Calavi	33	5,2
Azovè	1	0,2
Bohicon	10	1,6
Comè	3	0,5
Cotonou	462	72,6
Djougou	9	1,4
Lokossa	7	1,1
Natitingou	13	2,0
Ouidah	5	0,8
Parakou	61	9,6
Porto-Novo	24	3,8
Total	636	100

Source : Statistiques sur les NTIC dans le secteur privé au Bénin, vol 2, 2003 (dans le rapport sur l'état des lieux des TIC au Bénin, 2007)

1.4. Les médias

Au Bénin, l'attribution des spectres de fréquences est du ressort du Ministère Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Communication et des TIC (MDCCTIC/PR). Par ailleurs, c'est la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) qui est responsable de l'utilisation des fréquences pour la radiodiffusion et la télévision. Elle attribue les fréquences radioélectriques et assure la régulation du fonctionnement des médias.

Depuis le milieu des années 90, on dénombre au Bénin plus d'une dizaine de stations privées de radios en modulation de fréquence. La plupart de ces radios peuvent être captées à Cotonou, la capitale et aux alentours, ainsi que dans d'autres grands centres urbains comme Parakou, Porto-Novo, Lokossa, etc.

Avec l'ouverture de nombreuses stations en modulation de fréquence, le nombre de récepteurs radiophoniques a considérablement augmenté. Toutefois, la zone de couverture de ces stations est souvent très limitée. La radio nationale (Radio Bénin) bien que couvrant en principe la totalité du pays, offre une mauvaise qualité de réception. Selon les statistiques du Ministère de la Communication (2008), Radio Bénin ne couvre actuellement que 65% du pays. La télévision nationale quant à elle couvre une zone encore plus réduite (45%).

Selon CHABOSSOU A. (2006)⁷, on distingue en 2006 au total :

- 71 fréquences aux stations de radiodiffusion sonore privées, dont 34 pour les radiodiffusions non commerciales locales et communautaires, 13 pour les confessionnelles, 20 pour les commerciales et 4 pour les radiodiffusions sonores de réputation internationale ;
- 6 canaux de télévision par diffusion conventionnelle ;
- 18 canaux pour la télévision par diffusion MMDS (Microwave Multipoint Distribution System)⁸.

2. CARACTERISTIQUES DES UNITES ECONOMIQUES DES TIC

2.1. Aperçu général

2.1.1 Vue globale des unités des TIC

Le deuxième Recensement Général des Entreprises a permis de dénombrer 154 839 unités de production, soit une croissance annuelle moyenne de 55,4% du nombre d'entreprises depuis le premier recensement de 1980 où 9 380 unités avaient été dénombrées. Toutefois, 145 078 (soit 93,7%) d'entre elles ont pu être effectivement interrogées⁹.

Concernant les établissements des TIC, 334 unités ont été énumérées dont 274 ont effectivement subi l'administration du questionnaire (soit un taux de réponse de 82,0%). Ainsi, les unités des TIC ayant été effectivement recensées (274) représentent 0,2% de l'ensemble des unités du RGE 2 effectivement interrogées (145 078 unités). Dans la suite, les analyses porteront sur les 274 unités des TIC ayant véritablement subi le recensement.

⁷ Chabossou A., 2006, « Revue de la performance du secteur des télécommunications au Bénin », in **Vieira I. B.-C. et Gibigaye Sall M.** (éds), 2007, *Etude diagnostique du secteur des TIC au Bénin : Etat des lieux et indicateurs de suivi*, PNUD, République du Bénin

⁸ Entreprises proposant des bouquets de chaînes nationales et étrangères.

⁹ La différence entre les unités énumérées et celles recensées est due au refus (et/ou à la non disponibilité) des chefs d'entreprises de répondre aux questionnaires.

Les 274 unités des TIC sont issues de 231 entreprises (représentant 84,3% des unités des TIC recensées) ; les autres (43, soit 15,7%) étant des établissements secondaires¹⁰. Parmi les entreprises de TIC, seulement 21 (7,7% des unités de TIC) déclarent avoir des établissements secondaires ; ce qui donne une moyenne de 2 établissements secondaires par établissement principal.

Par branche d'activités des TIC (selon les unités retenues par le RGE dans ce champ), les cybercafés, au nombre de 223, constituent les unités des TIC les plus rencontrées. Elles sont suivies des radiodiffusions¹¹ (33 unités) et des unités de presse écrite (18 unités).

Tableau 2 : Répartition des unités des TIC selon les branches d'activités

	<i>Effectif</i>	<i>Pourcentage (%)</i>
Cybercafés	223	81,4
Radios	33	12,0
Presses écrites	18	6,6
Total	274	100,0

Source : RGE 2, INSAE 2008

Les chiffres présentés dans la section précédente, font état de 636 cybercafés et de 71 radios alors le RGE 2 a recensé 223 cybercafés et 33 radios. Plusieurs raisons sont à la base de ces différences. En premier, les chiffres des cybercafés datent de 2003 et ceux des radios de 2006, tandis que le RGE 2 a été réalisé en 2008. La dynamique des entreprises (disparition et création) peut être à la base de cette différence. Par ailleurs, la méthodologie de collecte appliquée par le RGE 2 exclut certaines unités installées dans le rural, ainsi que certaines unités ne disposant pas d'enseigne visible. En outre, le taux de couverture du RGE 2 est de 91%.

Au niveau des cybercafés, signalons qu'en 2002, le gouvernement a initié la création d'une vingtaine de cybercafés communautaires afin de permettre l'accès à un plus grand nombre de personnes. La plupart de ces télécentres étaient fermés en 2007¹². Les chiffres portant sur les cybercafés, relevant de 2003, ont dû sûrement prendre en compte ces télécentres.

Concernant les radiodiffusions, l'effectif de 71 a été déterminé sur la base des fréquences attribuées et non sur la base des utilisations des fréquences. Par ailleurs, au nombre des 71 radios, figurent les relais de certaines chaînes nationales et internationales comme Radio France Internationale et Africa n°1. Bien entendu, le RGE 2 n'a pas pris en compte les simples relais.

¹⁰ Par la suite, quand nous parlons d'unités ou d'établissements, nous entendons les établissements (principaux et secondaires, qui sont au nombre de 274 pour les TIC). Par ailleurs, quand nous utilisons le terme « entreprise », nous considérons uniquement les établissements principaux et uniques (qui sont au nombre de 231).

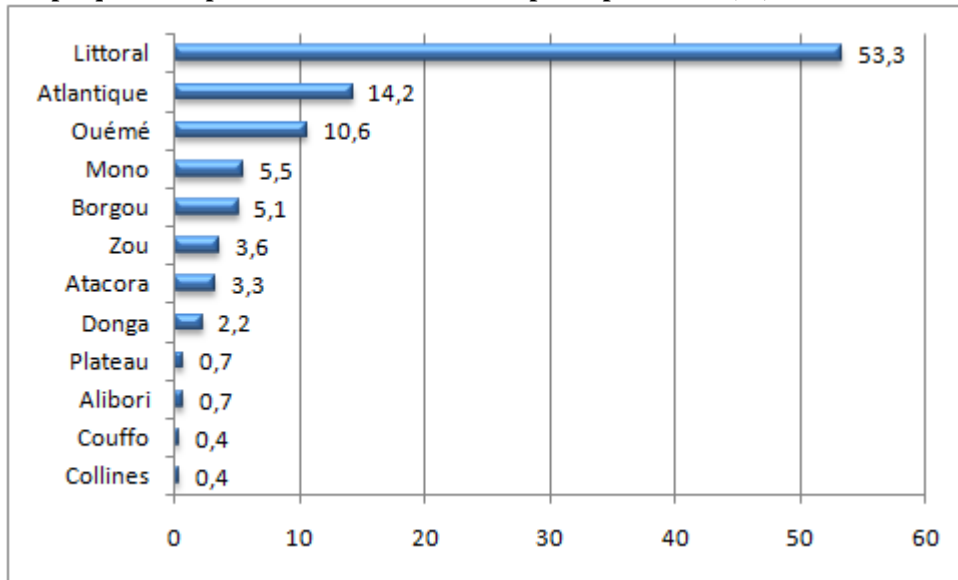
¹¹ Comme signifié plus haut, le champ du RGE pour les TIC prend en compte les radios et télévisions. Seules les radios ont répondu au questionnaire. Un groupe de presse, contenant une chaîne de télévision a répondu, mais l'activité principale déclarée est la presse écrite. Ainsi par la suite, nous ne parlerons que des cybercafés, des radios et des presses écrites. Par ailleurs, dans la suite du document, nous parlerons, par abus de langage de « radio » pour désigner les radiodiffusions.

¹² **Vieira I. et Gibigaye Sall M.**, 2007, *Etude diagnostique du secteur des TIC au Bénin : Etat des lieux et indicateurs de suivi*, PNUD, République du Bénin, p.17.

2.1.2. Répartition spatiale des unités économiques des TIC

La répartition des unités des TIC par département montre une forte concentration dans le département du Littoral. En effet, la moitié des unités des TIC (53,3%) est installée dans ce département, qui est la capitale économique du Bénin et de ce fait la plaque tournante de l'activité économique. La concentration des unités des TIC dans le Littoral est plus forte qu'au niveau de toutes les entreprises du RGE 2 (37,0% situées dans le Littoral). Les autres départements les plus pourvus en unités des TIC sont l'Atlantique (14,2%) et l'Ouémé (10,6%). Le Borgou, malgré la présence d'une commune à statut particulier (Parakou), concentre peu d'unités des TIC (5,1%), moins que le Mono (5,5%). Quant aux départements de l'Alibori, du Couffo et des Collines, ils ont les plus faibles proportions d'unités des TIC.

Graphique 1 : Répartition des unités des TIC par département (%)



Source : RGE 2, INSAE 2008

Selon le milieu d'implantation (urbain/rural), la quasi-totalité des unités des TIC est installée en milieu urbain (94,5%)¹³. Seulement 15 unités des TIC (sur 274) sont implantées en milieu rural, réparties entre les cybercafés (10 unités) et les radios (5 unités). Les établissements de la presse écrite sont inexistantes dans le rural, ce qui pourrait trouver une explication dans le fort taux d'analphabétisme dans ce milieu.

¹³ Ce qui est normal en raison de la méthodologie adoptée. Elle exclut essentiellement les radios communautaires qui sont, dans une certaine mesure, proches des populations, donc situées dans des villages qui ne sont pas nécessairement des chefs lieux d'arrondissement. Le nombre d'unités dans le rural se trouve donc sous-estimé ; ce qui pose le problème de la représentativité des résultats dans le milieu rural. Ainsi, les résultats présentés pour le milieu rural seront donnés juste à titre indicatif. Ils ne peuvent être pris comme traduisant la réalité globale dans le milieu rural.

Tableau 3 : Répartition des établissements des TIC selon le milieu d'implantation

		Milieu d'implantation		Total
		Urbain	Rural	
Branches d'activités	Cybercafés	213	10	223
	Radios	28	5	33
	Presse écrite	18	0	18
	Total	259	15	274

Source : RGE 2, INSAE 2008

2.1.3. Sédentarité et caractéristiques des locaux

Comme stipulé précédemment, les unités prises en compte par le RGE 2 sont celles qui possèdent un local ; d'où découle la notion de sédentarité. Les entreprises sédentaires sont des unités économiques qui ont un local avec fermeture sécurisée, où les outils de travail sont disponibles de façon permanente. Mais, les entreprises semi-sédentaires sont des unités économiques ayant un local sans fermeture.

La quasi totalité des unités des TIC est sédentaire (97,1%), c'est-à-dire disposent de locaux fixes avec fermeture sécurisée.

En ce qui concerne les caractéristiques des locaux, les sols des locaux des unités des TIC sont en matériaux modernes (carreaux, ciment, moquette) ; les murs en brique et, les toits en dalle ou en tôle. Par type d'implantation (sédentaire/semi-sédentaire), les tendances pour les caractéristiques des locaux sont identiques à l'ensemble.

2.2. Structure sectorielle

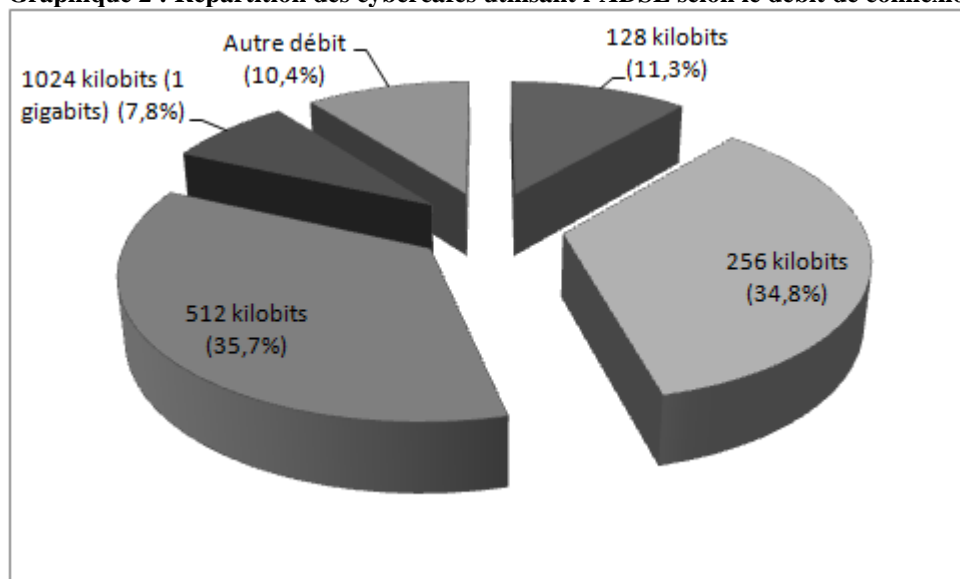
Les unités des TIC, telles que recensées par le RGE 2, sont réparties en 3 branches d'activités (cybercafés, radios et presses écrites) qui ont chacune des spécificités.

2.2.1. Spécificités des cybercafés

La principale caractéristique des cybercafés est le type de connexion dont ils disposent et le débit de connexion. L'ADSL est le type de connexion le plus utilisé par les établissements de cybercafés (86,3%), suivi du Wireless¹⁴ (14,9%) ; avec 4,2% des établissements de cybercafés disposant des 2 types de connexion. En termes de débit de connexion, les connexions à 512 et 256 kilobits sont celles qui sont utilisées par le plus grand nombre de cybercafés, quel que soit le type de connexion (ADSL ou Wireless).

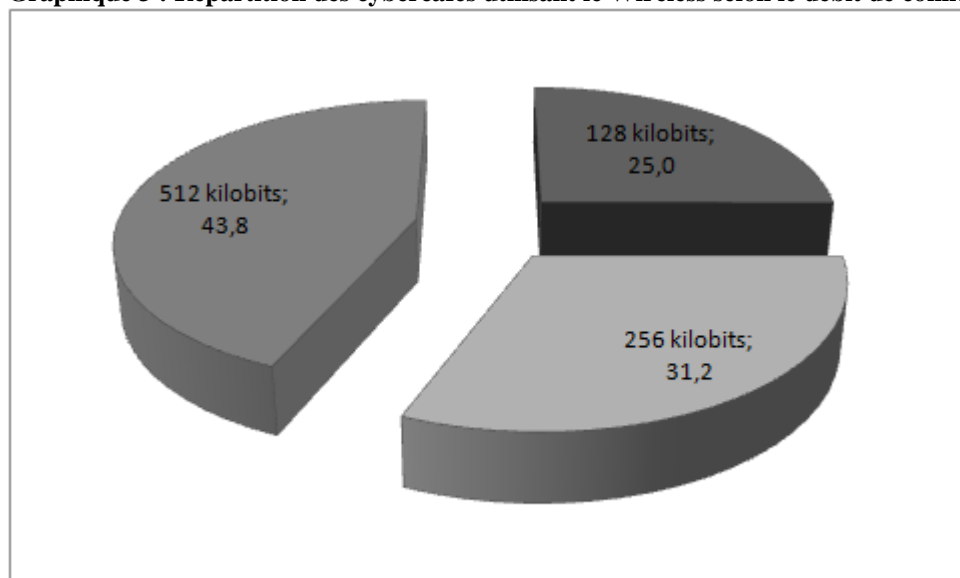
¹⁴ Connexion sans fil communément appelé « Wifi ».

Graphique 2 : Répartition des cybercafés utilisant l'ADSL selon le débit de connexion (%)



Source : RGE 2, INSAE 2008

Graphique 3 : Répartition des cybercafés utilisant le Wireless selon le débit de connexion (%)



Source : RGE 2, INSAE 2008

Le tarif horaire de connexion pratiqué par les cybercafés varie de 200 F CFA l'heure à 1 000 F CFA l'heure. Cependant, le tarif horaire moyen s'élève à 344,2 F CFA, avec 6 cybercafés sur 10 pratiquant un prix horaire d'au plus 300 F CFA. Par ailleurs, 4 cybercafés sur 10 pratiquent un prix horaire de connexion de 300 francs CFA. Ce coût horaire de connexion varie selon le milieu d'implantation : il est de 343,9 F CFA dans l'urbain et de 350,0 F CFA dans le rural¹⁵.

¹⁵ La comparaison entre ces deux chiffres n'est pas possible de cette façon. Pour le faire, il faut procéder, au préalable, à un test de la moyenne afin de s'assurer que ces moyennes sont significativement différentes. La

En termes de capacités de connexion, les cybercafés recensés lors du RGE 2 disposent au total de 2 169 ordinateurs de connexion ; ce qui donne une moyenne de 10 postes de connexion par cybercafé. Signalons toutefois, que 41,1% des cybercafés ont moins de 10 postes de connexion. Dans l'urbain, la moyenne de poste de connexion par cybercafé est de 11 postes et de 9 dans le rural.

2.2.2. Spécificités des radios et presses écrites

Le deuxième recensement général des entreprises s'est intéressé au statut commercial des radios et presses écrites. De façon générale, 7 radios et presses écrites sur 10 sont commerciales, c'est-à-dire qu'elles facturent leurs prestations à un prix significatif économiquement (de façon à générer des bénéfices pour l'unité).

De façon spécifique, toutes les presses écrites sont des unités commerciales. Au niveau des radios, 56,3% d'entre elles sont commerciales, 37,5% non commerciales et 6,3% confessionnelles. Au nombre des radios non commerciales, les radios communautaires en constituent l'essentiel. On y retrouve également des radios initiées par des Organisations Non Gouvernementales (ONG). Les radios confessionnelles sont des radios à caractère religieux.

Tableau 4 : Répartition des radios et presses écrites selon le statut commercial

	Statut			Total
	Commercial	Confessionnel	Non commercial	
Radio	18	2	12	32
Presse écrite	17	0	0	17
Total	35	2	12	49

Source : RGE 2, INSAE 2008

NB : Une radio et une presse écrite n'ont pas répondu à cette question

2.3. Ancienneté des établissements des TIC

Les établissements des TIC au Bénin sont relativement « jeunes¹⁶ » : la moyenne d'âge des établissements est de 3,3 ans. Par ailleurs, 54,0% des établissements des TIC ont au plus 2 ans ; le plus grand nombre des établissements (34,7%) ayant été créé en 2008 (0 an d'âge). L'unité des TIC la plus « vieille » a 21 ans. Ceci traduit bien l'engouement récent porté au secteur des TIC tel que défini par le RGE. En effet, la distribution des établissements des TIC suivant l'année de création révèle un décollage à partir de l'année 2002, avec une envolée dans la création d'unités des TIC en 2008. Cette structure des unités des TIC est portée par la dynamique de la création des unités de cybercafés. En effet, à partir de l'année 2002, la création des cybercafés a explosé avec un pic en 2008. Avant 2002, l'intérêt pour les cybercafés était inexistant. Cette envolée de la création des unités des TIC en 2008, portée par

même remarque est valable pour le nombre de postes de connexion selon le milieu d'implantation. Nous ne ferons pas cet exercice dans ce rapport, encore que les résultats du rural sont donnés à titre indicatif.

¹⁶ L'âge des établissements (en années) a été calculé en soustrayant l'année de création à 2008 (année de réalisation du RGE 2).

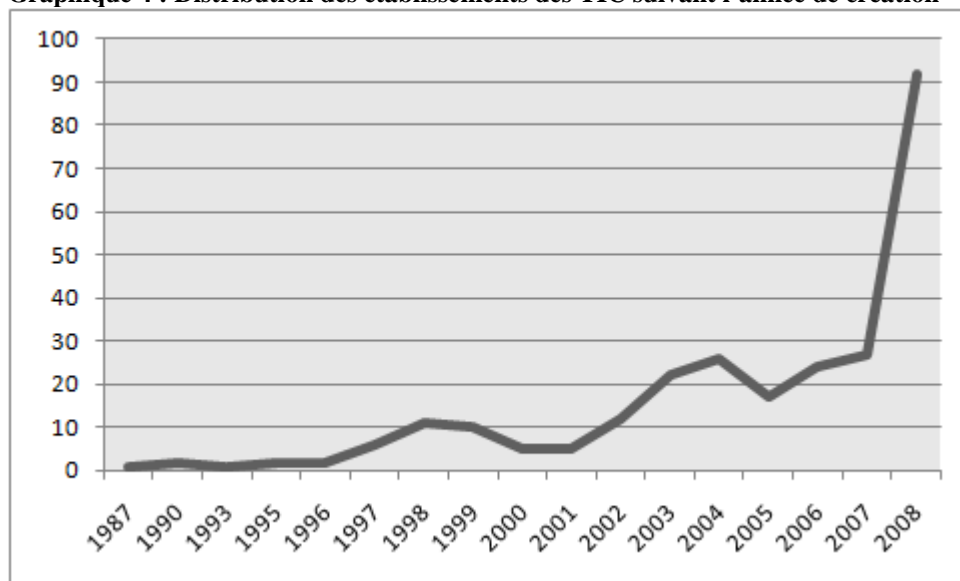
les cybercafés, semble amplifiée par les craintes d'imposition aux entreprises installées depuis plusieurs années. Pour les radios et la presse écrite, leur création est uniforme au cours du temps.

Par branche d'activité, les cybercafés sont les unités des TIC les plus « jeunes », avec une moyenne d'âge de 2,5 ans ; les cybercafés créés en 2008 étant les plus nombreux (39,5%) avec 52,1% des cybercafés ayant au plus 1 an. Les établissements de radios sont un peu plus « vieux », avec une moyenne d'âge de 7,2 ans ; ceux âgés de 9 ans étant les plus nombreux (21,9%). Quant aux presses écrites, leur moyenne d'âge est de 5,7 ans. Les unités les plus « vieilles » se retrouvent au niveau de la presse écrite (21 ans), puis des cybercafés (18 ans) et enfin au niveau des radios (12 ans).

Par milieu d'implantation, la moyenne d'âge des établissements des TIC dans l'urbain comme dans le rural est de 3,3 ans.

Par ailleurs, le délai entre la création et le démarrage des activités est minime : 90,6% des établissements des TIC débutent leurs activités durant leur année de création. Par branche d'activités, la tendance est la même, avec la particularité que toutes les radios (100,0%) ont démarré leurs activité l'année de leur création.

Graphique 4 : Distribution des établissements des TIC suivant l'année de création



Source : RGE 2, INSAE 2008

Tableau 5 : Répartition des unités des TIC selon l'âge des établissements et âge moyen des établissements

	Cybercafés	Radios	Presses écrites	TOTAL
0 - 4 ans	169	6	11	186
5 - 9 ans	35	16	3	54
10 - 14 ans	9	10	2	21
15 - 19 ans	2	0	1	3
20 ans et plus	0	0	1	1
TOTAL	215	32	18	265
Age moyen (en années)	2,5	7,2	5,7	3,3

Source : RGE 2, INSAE 2008

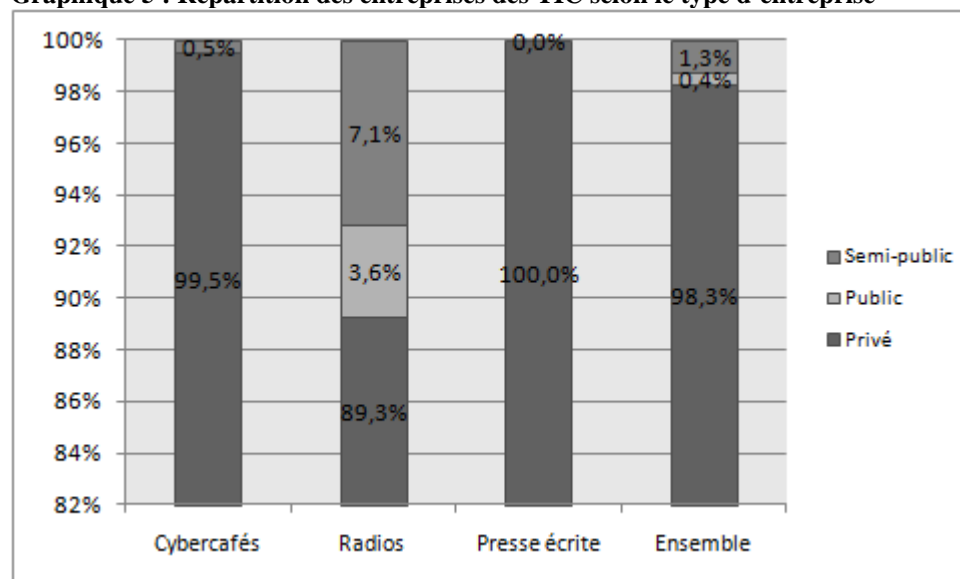
NB : Huit cybercafés et une radio n'ont pas donné leur année de création.

2.4. Statut juridique des entreprises des TIC

2.4.1. Type d'entreprise et appartenance à une entreprise étrangère

Le champ du RGE 2 concerne toutes les entreprises offrant un service marchand. Ainsi, de façon générale, le secteur public, qui est essentiellement non marchand, a été exclu du champ. Cependant, les entreprises relevant du secteur public et offrant un service marchand ont été prises en compte. Cela se traduit bien ici, où la totalité des entreprises est de type privé (98,3%). C'est uniquement au niveau des radios que l'on remarque une frange importante d'entreprises publiques et semi-publiques (10,7% des radios).

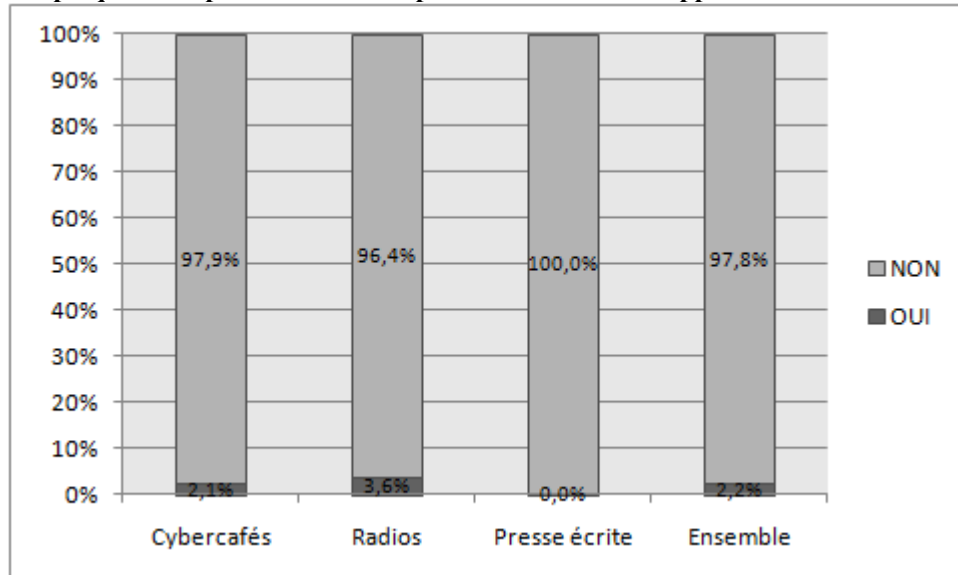
Graphique 5 : Répartition des entreprises des TIC selon le type d'entreprise



Source : RGE2, INSAE 2008

Par ailleurs, 97,8% des entreprises des TIC recensées ne sont filiales d'aucune entreprise étrangère. Le constat est le même lorsqu'on prend en considération l'activité principale de ces entreprises, excepté au niveau des entreprises de presse écrite qui sont toutes des entreprises nationales.

Graphique 6 : Répartition des entreprises des TIC selon l'appartenance à une firme étrangère (%)



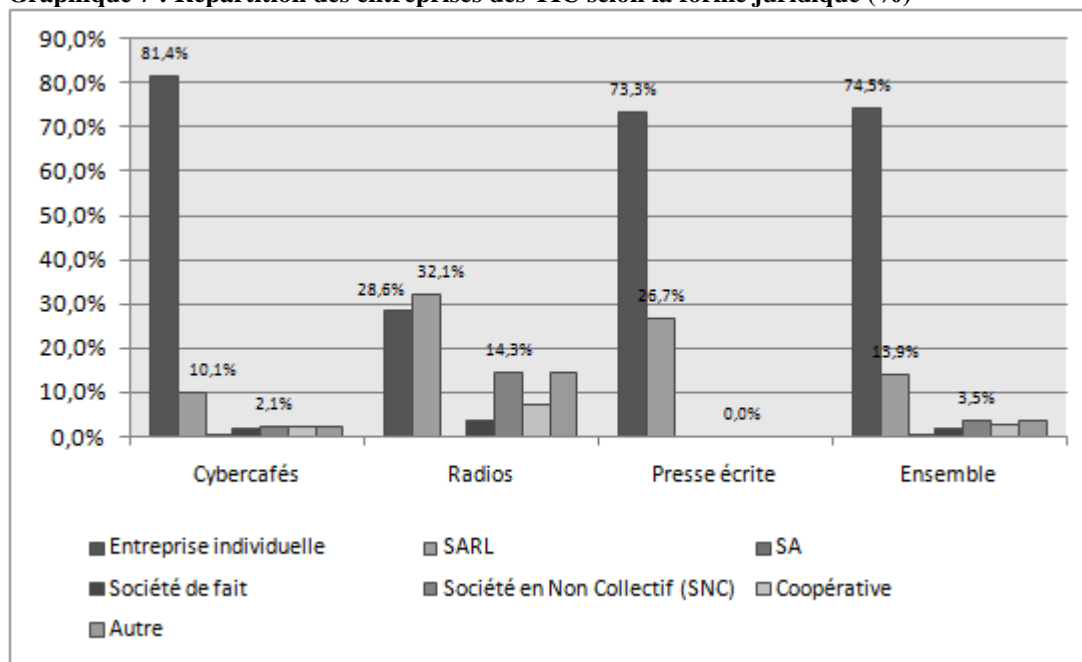
Source : RGE2, INSAE 2008

2.4.2. Forme juridique des entreprises des TIC

De façon générale, les entreprises des TIC au Bénin sont dominées par les entreprises individuelles (74,5%), ce qui est toutefois inférieur au niveau observé pour toutes les entreprises du RGE 2 (97,6%). Les Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL) (13,9%), les Sociétés en Nom Collectif (SNC) (3,5%) et les Coopératives (2,6%) sont les autres formes juridiques les plus importantes. Par ailleurs, les Sociétés Anonymes (SA) sont quasi-inexistantes (une seule entreprise). Cette structure des TIC dominée par les entreprises individuelles est annonciatrice de l'importance de l'informel et des difficultés de capitalisation et d'accès au crédit.

Si cette tendance se confirme à quelques proportions près au niveau des cybercafés et des entreprises de presse écrite, ce n'est pas le cas pour les radios. En effet, cette catégorie d'entreprises est dominée par les SARL (32,1%), tandis que 28,6% sont des entreprises individuelles et 14,3% des SNC. Cette prédominance de SARL au niveau des radios s'explique par les contraintes de cette branche d'activité qui requiert la mobilisation de capitaux élevés, et donc incompatibles avec certaines formes juridiques.

Graphique 7 : Répartition des entreprises des TIC selon la forme juridique (%)



Source : RGE2, INSAE 2008

2.5. Degré d'informalité des entreprises des TIC

Deux critères permettent de définir le caractère formel d'une entreprise : la possession d'un numéro statistique (ou fiscal) et la tenue d'une comptabilité. En effet, le secteur informel regroupe les entreprises qui ne possèdent pas de numéro statistique (ou fiscal) et/ou qui ne tiennent pas de comptabilité ayant une valeur administrative. Toutefois, une étape préalable à l'obtention d'un numéro statistique ou fiscal est l'inscription au registre de commerce.

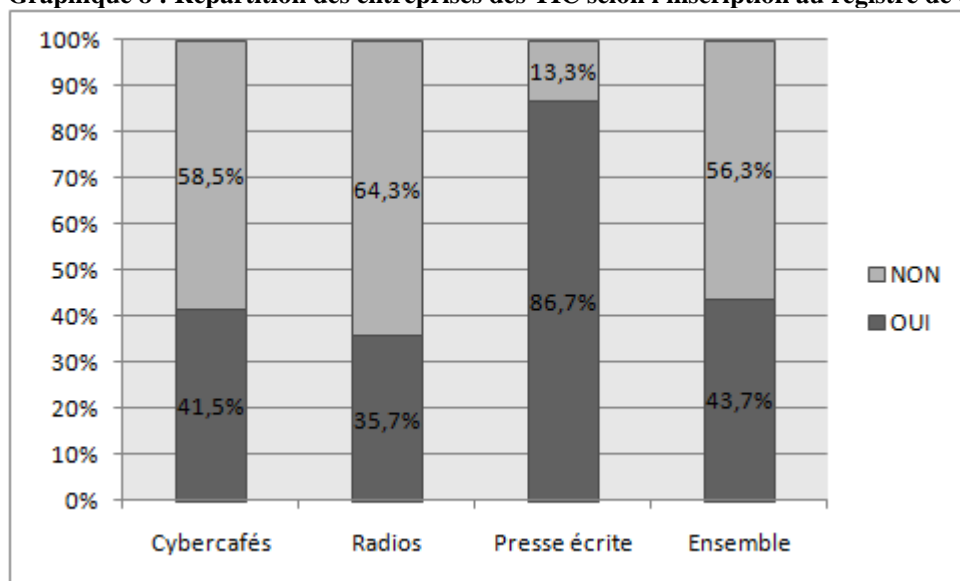
2.5.1. Inscription au registre de commerce

La première étape dans l'obtention d'un numéro statistique ou fiscal est l'inscription au registre du commerce. Les entreprises des TIC au Bénin sont peu formalisées. En effet, plus de la moitié de ces entreprises (56,3%) ne dispose pas d'un numéro de registre de commerce. Ce niveau est toutefois meilleur que celui observé pour toutes les entreprises recensées lors du RGE 2 (94,2%). Au niveau des branches d'activités, une situation similaire s'observe au niveau des radios (où 64,3% des radios n'ont pas de numéro de registre de commerce) et des cybercafés (58,5%). Par contre dans la presse écrite, la tendance est contraire : 86,7% des entreprises ont un numéro de registre de commerce.

Dans le milieu rural, la proportion d'entreprises non inscrites au registre de commerce est importante (76,9%). Dans l'urbain, 55,0% des entreprises n'ont pas de numéro de registre de commerce. Signalons toutefois que les tribunaux de première instance (TPI), où se font les

inscriptions au registre de commerce, se trouvent en milieu urbain. Au moment de la réalisation du RGE 2 en 2008, 8 TPI étaient installées sur l'ensemble du territoire national¹⁷.

Graphique 8 : Répartition des entreprises des TIC selon l'inscription au registre de commerce



Source : RGE2, INSAE 2008

2.5.2. Possession d'un numéro INSAE et d'un Identifiant Fiscal Unique

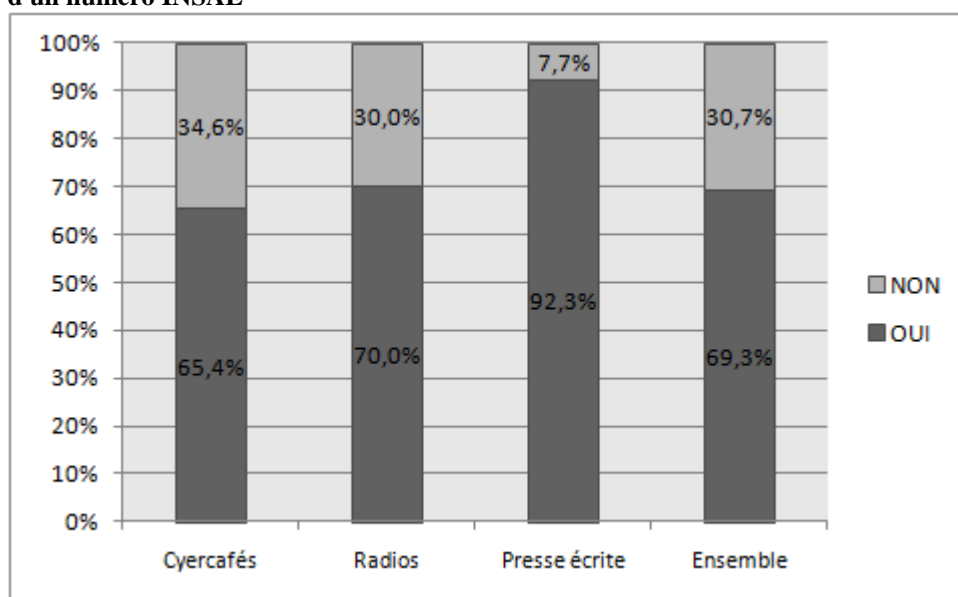
Le numéro INSAE a servi à l'immatriculation des entreprises de 1990 à 2007. Comme cela est indiqué, il était délivré par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE). Mais, depuis l'année 2008, l'Identifiant Fiscal Unique (IFU) l'a remplacé, délivré désormais par la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID).

De façon générale, 7 entreprises sur 10 inscrites au registre de commerce possèdent un numéro d'immatriculation INSAE. Cependant, quelques différences s'observent selon l'activité principale : 92,3% des entreprises de presse écrites inscrites au registre de commerce possèdent un numéro INSAE contre 65,4% pour les cybercafés et 70,0% pour les entreprises de radio.

Par ailleurs, les entreprises des TIC immatriculées au numéro INSAE se concentrent dans les départements du Sud du Bénin (Atlantique, Littoral, Ouémé, Plateau, Mono) (91,4%). Ceci pourrait trouver une explication dans le fait que d'une part, le poumon économique du Bénin est au Sud et d'autre part, l'INSAE se situe dans le Littoral, même s'il est possible d'obtenir le numéro en faisant les formalités au niveau des représentations de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB).

¹⁷ Ces TPI sont situées à Cotonou, Ouidah, Lokossa, Porto-Novo, Abomey, Parakou, Kandi, Natitingou.

Graphique 9 : Répartition des entreprises des TIC (inscrites au registre de commerce) selon la possession d'un numéro INSAE



Source : RGE2, INSAE 2008

Si plus de la moitié des entreprises de TIC inscrites au registre de commerce possède un numéro INSAE, seulement 6,9% d'entre elles détiennent un Identifiant Fiscal Unique (IFU). Cette faible inscription serait due au fait que ce type d'enregistrement est très récent par rapport à la date de réalisation du RGE 2 (2008).

Tableau 6 : Répartition des entreprises des TIC (inscrites au registre de commerce) selon la possession de l'IFU

		Cybercafés	Radios	Presse écrite	Total
Possession de l'IFU	OUI	4	2	1	7
	NON	74	8	12	94
Total		78	10	13	101

Source : RGE 2, INSAE 2008

2.5.3. Mode de tenue de comptabilité des entreprises des TIC

La comptabilité d'une entreprise se définit comme l'ensemble des techniques et documents au moyen desquels, celle-ci retrace les opérations économiques qu'elle effectue avec l'environnement extérieur. Elle est qualifiée de « formelle » lorsqu'elle répond aux normes et pratiques en vigueur au Bénin. On parle de comptabilité « simplifiée » lorsque les comptes élaborés, même s'ils ne correspondent pas aux normes en vigueur (compte de résultat, bilan, etc.), demeurent assez structurés.

Les notes personnelles sont en général utilisées par les petites unités opérant dans l'informel et correspondent à des écritures qui ne répondent à aucune norme, mais permettent toutefois de faire le point des activités courantes sur une période donnée.

De façon générale, 6 entreprises sur 10 des TIC ne tiennent pas de comptabilité : 54,1% prennent des notes personnelles et 6,1% ne tiennent aucune comptabilité. Par ailleurs, 22,5% des entreprises des TIC ont une comptabilité formelle et 16,9% une comptabilité simplifiée. La proportion d'entreprises des TIC qui tiennent une comptabilité (formelle et simplifiée) est largement supérieure au niveau global de toutes les entreprises recensées (3,8%), mais reste en deçà du niveau dans le transport (55,2%) et les BTP (77,5%).

Par branche d'activités des TIC, 78,6% des radios et 80,0% des presses écrites tiennent une comptabilité (formelle ou simplifiée). Ces proportions s'expliquent par la structure de cette corporation où une certaine norme de gestion doit être respectée. Par contre, 7 cybercafés sur 10 ne tiennent pas de comptabilité. La plupart de ces unités prennent des notes personnelles en guise de tenue de comptes (62,2%). La structure au sein des cybercafés s'impose à l'ensemble des entreprises des TIC car, ces entreprises représentent 83,3% des entreprises des TIC.

Tableau 7 : Répartition des entreprises des TIC par mode de tenue de comptabilité

		Branches d'activités des TIC			Total
		Cybercafés	Radios	Presse écrite	
Mode de tenue de comptabilité	Comptabilité écrite formelle	31	13	8	52
	Comptabilité simplifiée	26	9	4	39
	Notes personnelles	117	6	2	125
	Ne fait pas de comptes	13	0	1	14
	Autres	1	0	0	1
TOTAL		188	28	15	231

Source : RGE 2, INSAE 2008

2.5.4. Informalité des entreprises des TIC

La tenue de comptabilité jointe à la possession d'un numéro statistique permet de classer une entreprise dans le secteur formel ou informel. L'économie béninoise est caractérisée par une prédominance du secteur informel qui contribue aux deux tiers de la production nationale. Comme définie précédemment, une entreprise relève du secteur informel lorsqu'elle ne possède pas de numéro statistique (ou fiscal) et/ou ne tient pas de comptabilité ayant une valeur administrative. En considérant que tenir une comptabilité équivaut à avoir une comptabilité formelle écrite ou simplifiée¹⁸, 8 entreprises sur 10 des TIC sont dans le secteur informel (79,2%)¹⁹. Ce taux reste toutefois meilleur que celui observé pour toutes les entreprises recensées lors du RGE 2 (97,3%).

¹⁸ Pour caractériser les entreprises informelles, nous avons considéré celles qui ont soit un numéro INSAE, soit un IFU.

¹⁹ En considérant uniquement le numéro INSAE, on a 79,7% d'entreprises des TIC informelles, proportion identique à celle obtenue prenant en plus en compte la possession de l'IFU. En effet, à la date de la réalisation du

Par branche d'activités, l'informel se retrouve dans la même proportion au niveau des cybercafés (84,6%) et des radios (71,4%). Par contre, au niveau des entreprises de presse écrite, la proportion d'informel est faible : seulement 26,7% de la presse écrite sont dans l'informel (et 73,3% dans le formel) ; faisant de cette branche d'activité l'une des rares où le formel domine.

Tableau 8 : Répartition des entreprises des TIC selon leur informalité

	Branche d'activités des TIC			Total
	Cybercafés	Radios	Presse écrite	
Formel	15,4%	28,6%	73,3%	20,8%
Informel	84,6%	71,4%	26,7%	79,2%
Total	100%	100%	100%	100%

Source : RGE 2, INSAE 2008

3. CARACTERISTIQUES DES CHEFS D'ENTREPRISES DES TIC

3.1. Approche genre des chefs d'entreprises du secteur des TIC

La prédominance masculine s'observe profondément dans le secteur des TIC avec 86,1% des chefs d'entreprise des TIC de sexe masculin ; hégémonie masculine plus marquée qu'au niveau de toutes les entreprises du RGE 2 où 53,9% des chefs d'entreprises sont des hommes. Cependant, ce taux est inférieur à celui observé au niveau des BTP (97,0%), de l'industrie (94,7%) et de l'agriculture (92,3%). Par branche d'activité des TIC, cette suprématie masculine est totale au niveau des entreprises de radio et de presse écrite, qui n'enregistrent aucun chef d'entreprise de sexe féminin.

L'analyse a été approfondie pour voir ce qui se passe spécifiquement au niveau des établissements secondaires. L'objectif est de voir si à un niveau de responsabilité inférieur, cette inégalité de genre est toujours réelle. Force est de constater que la structure est quasi identique à celle observée à la tête des entreprises des TIC : 76,7% des responsables des établissements secondaires de cybercafés sont des hommes, 66,7% au niveau de l'entreprise de presse écrite, tandis qu'aucun responsable d'établissement secondaire n'est une femme au niveau des radios.

Selon le milieu d'implantation, 85,8% des entreprises installées dans l'urbain sont dirigées par des hommes et 92,3% d'entreprises sont dans la même situation dans le rural.

Tableau 9 : Répartition des entreprises des TIC selon le sexe du chef d'entreprise

	Branches d'activités des TIC			Total
	Cybercafés	Radios	Presse écrite	
Masculin	156	28	15	199
Féminin	32	0	0	32
TOTAL	188	28	15	231

Source : RGE 2, INSAE 2008

recensement (octobre-décembre 2008), l'entrée en vigueur de l'IFU courait depuis 8 mois. Par ailleurs, si l'on prend en compte uniquement la comptabilité écrite formelle, comme étant la seule ayant une valeur administrative, la proportion d'entreprises des TIC informelles passe à 87,4%.

3.2. Age des entrepreneurs des TIC

Les chefs d'entreprises des TIC sont relativement jeunes, avec un âge moyen de 39 ans et une importante proportion (52,1%) ayant au plus 38 ans. Par branche d'activités, les chefs d'entreprises sont plus âgés au niveau des radios (44 ans), la moyenne d'âge des chefs d'entreprises dans les cybercafés et la presse écrite étant respectivement de 38 ans et 39 ans. Selon le sexe, les femmes sont un peu plus jeunes avec une moyenne d'âge de 36 ans pour 39 ans pour les hommes.

Par ailleurs, 78,9% des chefs d'entreprises des TIC sont âgés de 20 à 45 ans ; la tranche 30-45 ans concentrant le gros lot de cette classe (75,9% des 20-45 ans). Par branche d'activité des TIC, la situation est la même.

En outre, 2,3% des chefs d'entreprises des TIC ont plus de 60 ans ; le plus âgé ayant 81 ans ; le plus jeune 20 ans.

Tableau 10 : Répartition des entreprises des TIC selon les tranches d'âge des chefs d'entreprise

	Cybercafés	Radios	Presse écrite	Total
20 - 24 ans	13	0	1	14
25 - 29 ans	22	2	1	25
30 - 34 ans	33	2	1	36
35 - 39 ans	34	4	4	42
40 - 44 ans	35	7	2	44
45 - 49 ans	14	4	3	21
50 - 54 ans	10	3	1	14
55 - 59 ans	6	0	0	6
60 - 64 ans	7	3	0	10
65 ans et plus	1	0	0	1
TOTAL	175	25	13	213

Source : RGE 2, INSAE 2008

NB : 18 entreprises n'ont pas donné l'âge de leur dirigeant (d'où le total de 213 entreprises)

3.3. Nationalité des chefs d'entreprise des TIC

Une majorité écrasante (95,7%) des chefs d'entreprises des TIC au Bénin sont des nationaux, proportion supérieure à celle observée pour toutes les entreprises du RGE 2 (91,9%). Les étrangers sont prioritairement des autres pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) (2,6%), autres pays africains hors UEMOA (1,3%).

Les dirigeants des cybercafés sont de nationalité béninoise (95,2%) et des autres pays de l'UEMOA (3,2%). Les radios sont dirigées par des béninois (96,4%) et des nationalités hors Afrique (3,6%). Quant à la presse écrite, ils sont exclusivement des béninois.

Selon le milieu d'implantation, 95,4% des chefs d'entreprises dans le milieu urbain sont des nationaux (2,8% des autres pays de l'UEMOA). Les entreprises installées dans le rural sont dirigées exclusivement par des béninois.

Tableau 11 : Répartition des entreprises des TIC selon la nationalité des chefs d'entreprise

	Branches d'activités			Total
	Cybercafés	Radios	Presse écrite	
Bénoise	179	27	15	221
Autres pays UEMOA	6	0	0	6
Nationalité				
Autres pays africains (hors UEMOA)	3	0	0	3
Autres nationalités (hors Afrique)	0	1	0	1
Total	188	28	15	231

Source : RGE 2, INSAE 2008

3.4. Niveau d'instruction et formation de base des chefs d'entreprise des TIC

3.4.1. Niveau d'instruction des entrepreneurs des TIC

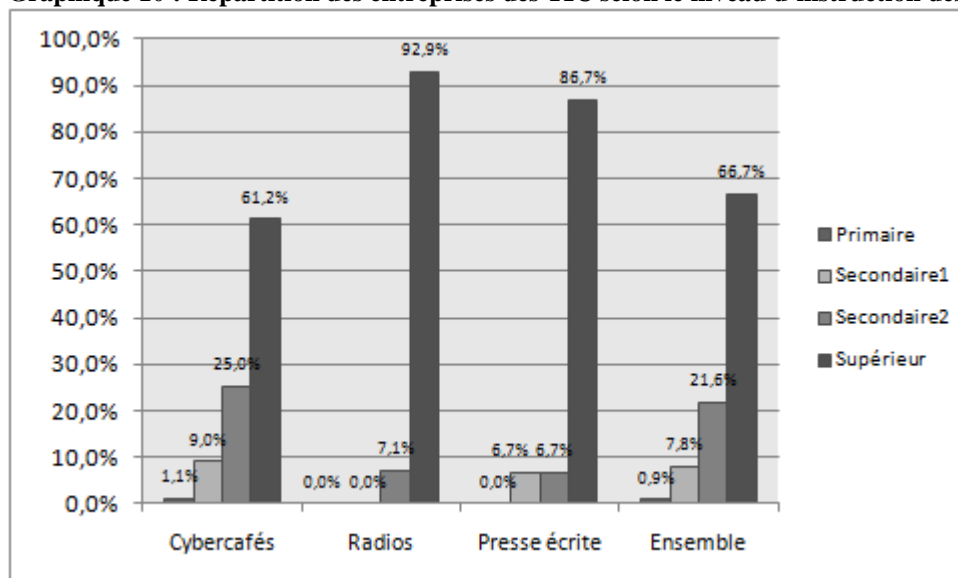
Les chefs d'entreprises des TIC ont en majorité (88,3%) un niveau d'études compris entre le secondaire 2 (second cycle de l'enseignement secondaire) et le supérieur (dont 66,7% du supérieur). Cette tendance est contraire à la tendance observée au niveau du RGE 2 où 87,3% des chefs d'entreprise ont au plus le niveau secondaire 1 (premier cycle de l'enseignement secondaire) sous l'impulsion des activités artisanales (94,0% de niveau maximum secondaire 1) et commerciales (85,8%). Selon le sexe des chefs d'entreprise, les femmes se concentrent plus au niveau du secondaire 2 (43,8%) et du supérieur (37,5%). Quant aux hommes, ils sont en majorité de niveau supérieur (71,4%) et secondaire 2 (18,1%). Notons toutefois, qu'aucune femme chef d'entreprise n'a de niveau inférieur au secondaire 1 tandis que chez les hommes, 1,0% sont de niveau primaire.

Par branche d'activités des TIC, c'est uniquement au niveau des cybercafés que l'on retrouve des dirigeants d'entreprises de niveau primaire (1,1% des dirigeants de cybercafés) ; le supérieur concentrant toutefois 61,2% des responsables de cybercafés. Au niveau des radios, le niveau minimum est le secondaire 2 ; 92,9% des chefs d'entreprise de cette branche ayant le niveau supérieur. Quant à la presse écrite, elle est dirigée essentiellement par des responsables de niveau supérieur (86,7%) ; ceux de niveau secondaire constituant 13,3% du lot.

Le secteur des TIC apparaît également comme le seul secteur qui n'a pas de chef d'entreprise sans aucun niveau d'instruction.

Selon le milieu d'implantation, le supérieur est le niveau prédominant (66,5% dans l'urbain et 69,2% dans le rural), suivi du secondaire 2 (21,1% dans l'urbain et 30,8% dans le rural). Signalons que dans le rural, le niveau d'instruction minimum des chefs d'entreprises est le secondaire 2, contrairement à l'urbain où 0,9% des dirigeants ont le niveau primaire.

Graphique 10 : Répartition des entreprises des TIC selon le niveau d'instruction des chefs d'entreprises



Source : RGE 2, INSAE 2008

3.4.2. Formations de base des chefs d'entreprises des TIC

Les formations de base des entrepreneurs du secteur des TIC varient principalement entre l'informatique (31,8%), la gestion et la comptabilité (12,8%), l'information et le journalisme (7,2%) et l'électronique (6,7%).

Les responsables des cybercafés ont essentiellement une formation de base d'informaticien (39,0%), de gestionnaire comptable (14,3%) et d'électronicien (7,8%). En ce qui concerne les dirigeants des radios, ils disposent d'une formation de base en information et journalisme (15,4%), en sciences sociales et droit (15,4%) et en lettres, histoire et géographie (11,5%). Ces derniers se retrouvent aussi, pour une part égale (7,7%), avec une formation de base en administration générale, gestion comptabilité et informatique.

Dans les entreprises de presse écrite, les dirigeants ont une formation de base en information et journalisme (60,0%). On retrouve, pour une part égale (6,7%), des responsables de presse écrite avec des formations de base en gestion et comptabilité, commerce et télécommunication.

Contrairement aux dirigeants des cybercafés dont les formations de base sont variées (30 filières de formation), au niveau des radios et de la presse écrite, la dispersion est moindre (15 filières pour les radios et 5 pour la presse écrite). Ceci dénote d'une certaine spécialisation pour diriger les radios et les entreprises de presse écrite.

4. EXPLOITATION

4.1. Facteurs de production

4.1.1. Main d'œuvre

En 2006, les unités des TIC ont utilisé 786 employés contre 902 employés en 2007. Cette main d'œuvre est fortement masculine car essentiellement constituée d'hommes : 75,2% d'hommes en 2006 et 71,0% en 2007.

En 2006, cette main d'œuvre se concentre à 52,4% dans les radios (49,2% en 2007), à 33,7% dans les cybercafés (37,4% en 2007), et à 13,9% dans les agences de presse (13,4% en 2007). Par ailleurs, selon le nombre moyen d'employés par établissement, les radios viennent en tête avec 15 employés par établissement en 2006 et en 2007. La presse écrite est en 2^e position avec 8 employés par établissement en 2006 et en 2007, tandis que les cybercafés se retrouvent avec 4 employés par établissement en 2006 et en 2007.

Tableau 12 : Répartition des employés selon le statut professionnel et le sexe des employés

		Permanents	Occasionnels	Aides familiaux	Total
2006	Hommes	405	167	19	591
	Femmes	137	52	6	195
	Total	542	219	25	786
2007	Hommes	420	197	23	640
	Femmes	164	91	7	262
	Total	584	288	30	902

Source : RGE2, INSAE 2008

Par ailleurs, très peu d'entreprises des TIC sont pourvoyeuses d'emplois. En effet, 57,1% des entreprises des TIC en 2006 (45,9% en 2007) fonctionnent sans employés (le chef d'entreprise est seul dans son entreprise). Par branche d'activités, le constat est plus frappant au niveau des cybercafés où 66,5% des entreprises en 2006 sont sans employés (54,3% en 2007). La proportion est moins élevée au niveau des radios (10,7% en 2006 et en 2007) et de la presse écrite (26,7% en 2006 et 6,7% en 2007).

En outre, l'emploi est concentré au niveau des entreprises formelles. En effet, les entreprises formelles qui ne représentent que 20,8% de l'ensemble des TIC concentrent 45,3% de l'emploi en 2006 et 44,3% en 2007, soit une moyenne de 7 emplois par entreprise formelle en 2006 contre 8 en 2007. Tandis qu'au niveau des entreprises informelles, la moyenne d'emplois par entreprise est de 2 en 2006 et de 3 en 2007.

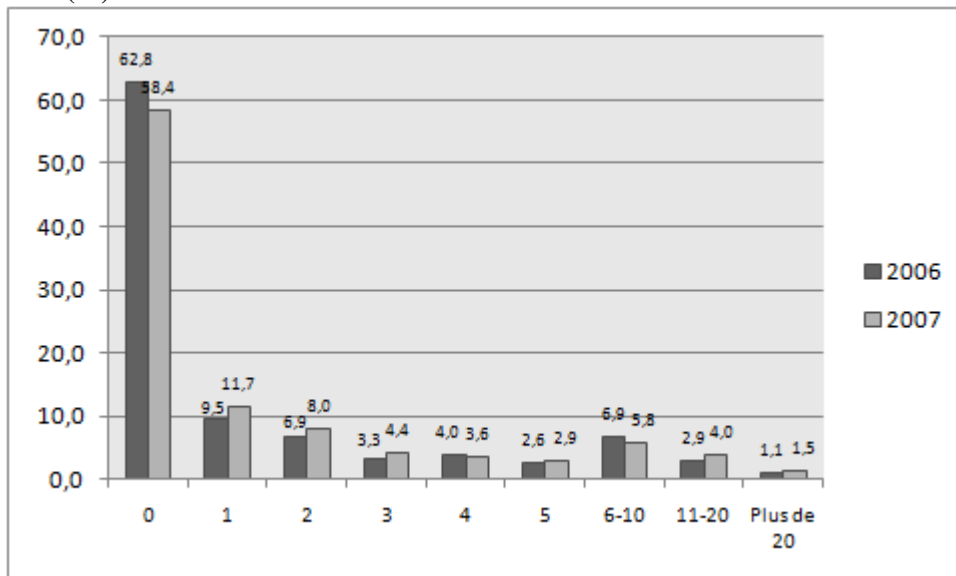
La main d'œuvre utilisée par les unités de production a été catégorisée par le RGE 2 suivant le statut professionnel : « permanents », « occasionnels » et « aides familiaux ».

a) *Permanents*

Les permanents sont des employés dont la durée du contrat est supérieure à 6 mois. Cette catégorie d'employés représente les deux-tiers de la main d'œuvre (69,0% en 2006 et 64,7% en 2007) et, trois employés permanents sur 4 sont des hommes (74,1% en 2006 et 71,9% en 2007). Par branche d'activités des TIC, la tendance est la même, excepté au niveau des entreprises de presse écrite où la proportion des permanents avoisine 80% (80,7% en 2006 et 76,9% en 2009).

Par ailleurs, la distribution des employés permanents montre qu'en 2006 comme en 2007, plus de la moitié des unités des TIC n'a eu aucun salarié permanent. Ceci pourrait trouver une explication dans le fait que ces unités sont dominées par les cybercafés, caractérisés par une forte mobilité des employés et dans lesquels la formalisation de l'emploi n'est pas encore un acquis. En 2006 comme en 2007, les entreprises utilisant au maximum 5 employés représentent 89,1% des unités des TIC.

Graphique 11 : Proportion d'établissements des TIC par tranches de salariés permanents en 2006 et en 2007 (%)



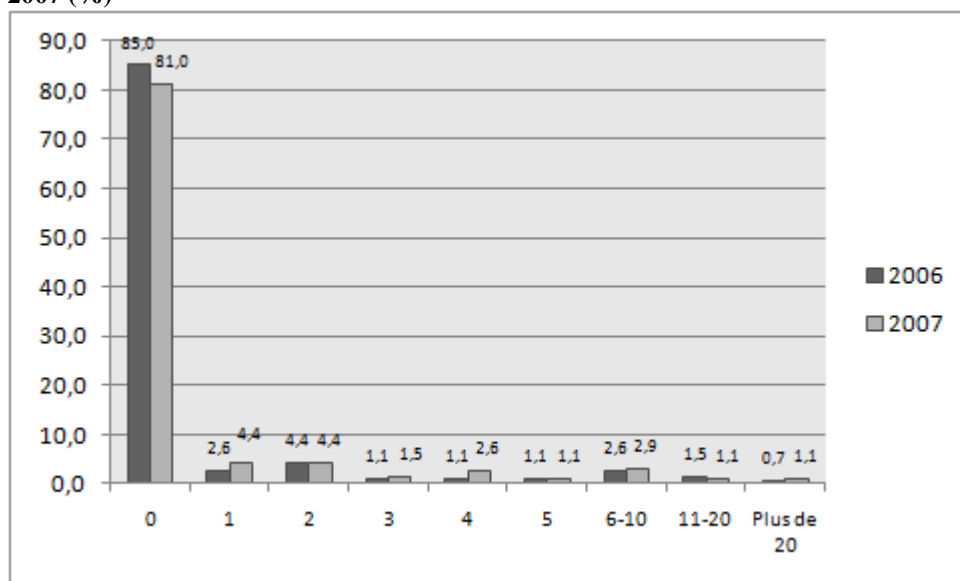
Source : RGE2, INSAE 2008

b) *Occasionnels*

Est considérée comme travailleur occasionnel, toute personne recrutée pour un emploi ponctuel de courte durée. Au niveau des établissements des TIC, 3 employés sur 10 sont des occasionnels (27,9% en 2006 et 31,9% en 2007). Dans cette catégorie d'employés, les hommes sont également les plus représentés, dans les mêmes proportions qu'au niveau des permanents (76,3% en 2006 et 68,4% en 2007). La situation est identique au niveau des branches d'activités.

En outre, la distribution des employés occasionnels montre qu'en 2006 comme en 2007, 8 unités des TIC sur 10 n'ont sollicité les services d'aucun agent occasionnel.

Graphique 12 : Proportion d'établissements des TIC par tranches de salariés occasionnels en 2006 et en 2007 (%)



Source : RGE2, INSAE 2008

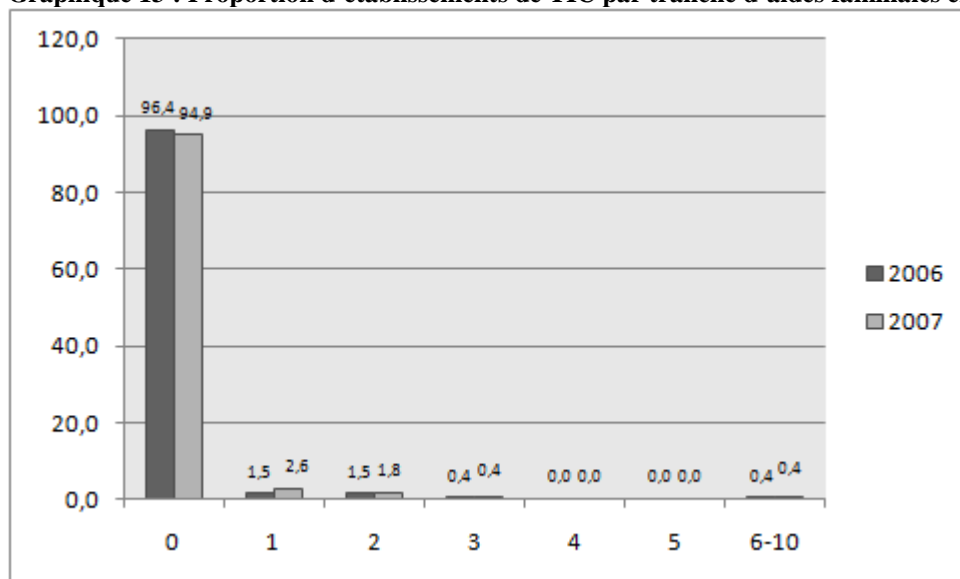
c) Aides familiaux

Les aides familiaux sont des personnes qui travaillent mais ne perçoivent pas de rémunération fixe en espèce. La contrepartie de leur travail est le plus souvent payée en nature (logement, nourriture, etc.). Un aide familial n'est pas à confondre avec un domestique, ce dernier étant salarié.

De façon générale, les aides familiaux sont peu utilisés dans les établissements des TIC : 3,2% des employés en 2006 (3,3% en 2007). La prédominance des hommes parmi les aides familiaux est également constatée avec 7 aides familiaux hommes pour 3 femmes (72,7% sont des hommes en 2006 et 75,0% en 2007). Selon les branches d'activités, la proportion d'aides familiaux dans l'effectif des employés est identique au niveau des cybercafés (4,2% en 2006 et 4,7% en 2007). Dans les radios, les aides familiaux représentent 2,9% des employés en 2006 et 2,7% en 2007. Par contre, la presse écrite apparait comme la branche ayant eu le moins recours aux aides familiaux : 1,8% en 2006 et 1,7% en 2007.

La distribution des aides familiaux révèle qu'en 2006 et 2007, la quasi-totalité des unités des TIC n'a pas eu recours aux aides familiaux pour leur fonctionnement (96,4% en 2006 et 94,9% en 2007).

Graphique 13 : Proportion d'établissements de TIC par tranche d'aides familiales en 2006 et en 2007 (%)



Source : RGE 2, INSAE 2008

d) Nationalité des employés

La répartition des employés par nationalité montre que la quasi-totalité des employés sont de nationalité béninoise (98,0% en 2006 et 97,9% en 2007). Aucun employé dans les établissements des TIC n'est de nationalité non africaine. Par branche d'activités, les cybercafés présentent une tendance similaire à l'ensemble (95,7% de béninois en 2006 et 96,9% en 2007). Par contre, dans les établissements de radio, la quasi totalité des employés sont des béninois (99,7% en 2006 et 99,0% en 2007) ; le reste des employés étant des autres pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Dans la presse écrite, tous les employés sont des pays de la zone UEMOA, avec une forte prédominance de béninois (96,8% en 2006 et 97,0% en 2007).

e) Protection sociale

Le RGE 2 s'est également penché sur la protection de l'emploi en termes de sécurité sociale. Ceci pose la problématique de l'emploi informel qui est l'œuvre des entreprises informelles et formelles (et aussi des ménages). L'emploi informel englobe un champ beaucoup plus large que celui de la protection sociale (voir encadré). Ici, l'attention porte surtout sur la proportion d'entreprises génératrices d'emplois informels, sur la base des données collectées par le RGE 2. La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) étant l'organe public de sécurité sociale, c'est par rapport à la déclaration des employés dans cette structure que les entreprises se sont prononcées.

L'analyse de la déclaration des employés à la CNSS par les entreprises révèle que 67,2% des entreprises qui ont des employés en ont déclaré aucun et 20,0% seulement. En revanche, 12,8% des entreprises ont déclaré tous leurs employés, l'emploi déclaré correspondant à 42,7% de l'effectif total. De plus en plus, les entreprises formelles se régularisent vis-à-vis de

cette obligation car 50% ont déclaré au moins un employé en 2007 et 20,8% tous leurs employés. Ceci confirme bien la problématique de l'emploi informel qui englobe également les entreprises formelles : 50% des entreprises formelles n'ont déclaré aucun employé et 29,2% en ont déclaré qu'une partie. Quant aux entreprises informelles, elles ne sont que 9,3% à avoir déclaré au moins 1 employé (dont 3,3%, tous leurs employés). Quant on s'intéresse uniquement aux entreprises qui ont déclaré au moins 1 employé, 58,5% sont des entreprises formelles ; proportion évocatrice quant on tient compte du faible nombre d'entreprises de TIC formelles.

Encadré : L'emploi informel

Le concept de secteur informel se réfère aux unités de production comme unités d'observation, tandis que le concept d'emploi informel se réfère aux emplois comme unités d'observation.

Les salariés sont considérés comme ayant un emploi informel lorsque leur relation d'emploi n'est pas soumise, de par la loi ou en pratique, à la législation nationale du travail, l'impôt sur le revenu, la protection sociale ou le droit à certains avantages liés à l'emploi (par exemple, préavis en cas de licenciement, indemnité de licenciement, congés payés annuels ou congés de maladie payés, etc.). Les raisons peuvent en être les suivantes : les salariés ou leurs emplois ne sont pas déclarés ; les emplois sont occasionnels ou de courte durée ; le temps de travail ou le salaire n'atteignent pas un certain seuil (pour devoir payer des contributions à la sécurité sociale, par exemple) ; le salarié est employé par une entreprise individuelle ou une personne membre d'un ménage ; le lieu de travail du salarié se situe en dehors des locaux de l'entreprise de l'employeur (travailleurs extérieurs à l'établissement et ne bénéficiant pas d'un contrat de travail) ; la législation du travail n'est pas appliquée, respectée ou observée pour tout autre motif.

L'emploi informel comprend le nombre total d'emplois informels tels que précédemment définis, qu'ils soient exercés dans des entreprises du secteur formel, des entreprises du secteur informel ou des ménages, au cours d'une période de référence donnée.

Les critères opérationnels pour définir les emplois informels des salariés doivent être déterminés en fonction des circonstances nationales et de la disponibilité des informations.

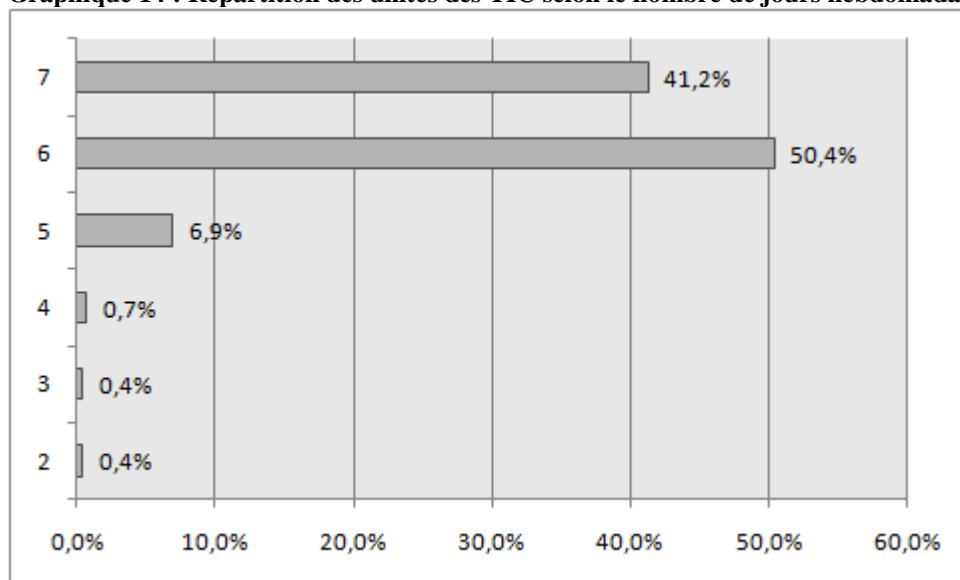
Source : **Commission Economique pour l'Afrique**, 2009, *Etude sur la mesure du secteur informel et l'emploi informel en Afrique*.

4.1.2. Nombre hebdomadaire de jours ouvrés

Les unités des TIC telles que recensées lors du RGE 2 ont la spécificité de pouvoir travailler tous les jours de la semaine, au regard des prestations qu'elles offrent. En effet, le nombre moyen de jours ouvrés par semaine est de 6. Aussi, 9 unités des TIC sur 10 travaillent-elles au moins pendant 6 jours par semaine, proportion identique à celle observée pour toutes les entreprises recensées lors du RGE 2. La tendance est encore plus nette dans le milieu rural où toutes les unités des TIC travaillent au moins 6 jours par semaine.

Par branche d'activité des TIC, la tendance au niveau des cybercafés et de la presse écrite est identique à celle de l'ensemble. Quant aux radios, elles travaillent en majorité 7 jours par semaine (75,8% des radios), le reste travaillant 6 jours.

Graphique 14 : Répartition des unités des TIC selon le nombre de jours hebdomadaires de travail



Source : RGE 2, INSAE 2008

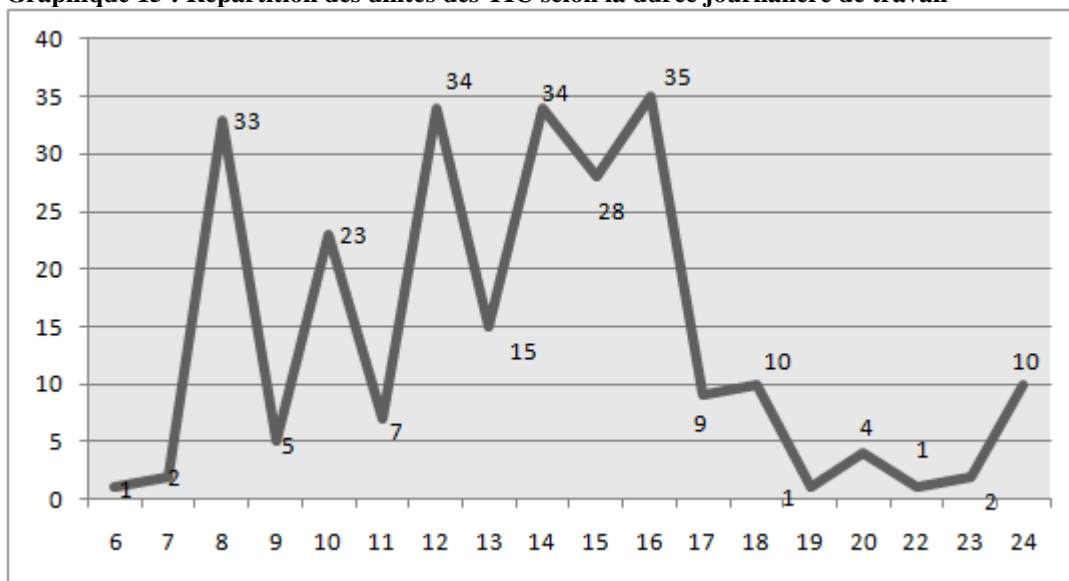
4.1.3. Nombre quotidien d'heures travaillées

Les unités des TIC, en raison des prestations qu'elles offrent, travaillent en continu afin de répondre aux attentes de leur clientèle. En effet, le nombre d'heures moyen durant lequel ces unités fonctionnent est de 13,5 heures. De plus, 7 unités des TIC sur 10 sont en service au moins 12 heures par jour. Seulement 14,2% d'entre elles travaillent pendant 8 heures au plus par jour.

Par branche d'activité, quelques disparités ressortent. Les cybercafés travaillent en moyenne 13,4 heures par jour, avec 88,8% des cybercafés qui travaillent plus de 8 heures par jour. Au niveau des radios, la durée journalière moyenne de travail est de 15,2 heures, largement au-dessus de la moyenne des autres branches. Par contre, le nombre moyen d'heures travaillées par jour au niveau de la presse écrite est de 12,3 heures, avec une bonne frange d'entreprises qui travaillent seulement les 8 heures réglementaires (44,4%).

Par milieu d'implantation, la tendance observée dans le milieu urbain est identique à celle de l'ensemble avec 70,7% des unités travaillant au moins 12 heures par jour. Dans le milieu rural, sur les 15 unités recensées, une seule travaille moins de 12 heures par jour ; soit 93,3% des unités installées dans le rural travaillant au moins 12 heures.

Graphique 15 : Répartition des unités des TIC selon la durée journalière de travail



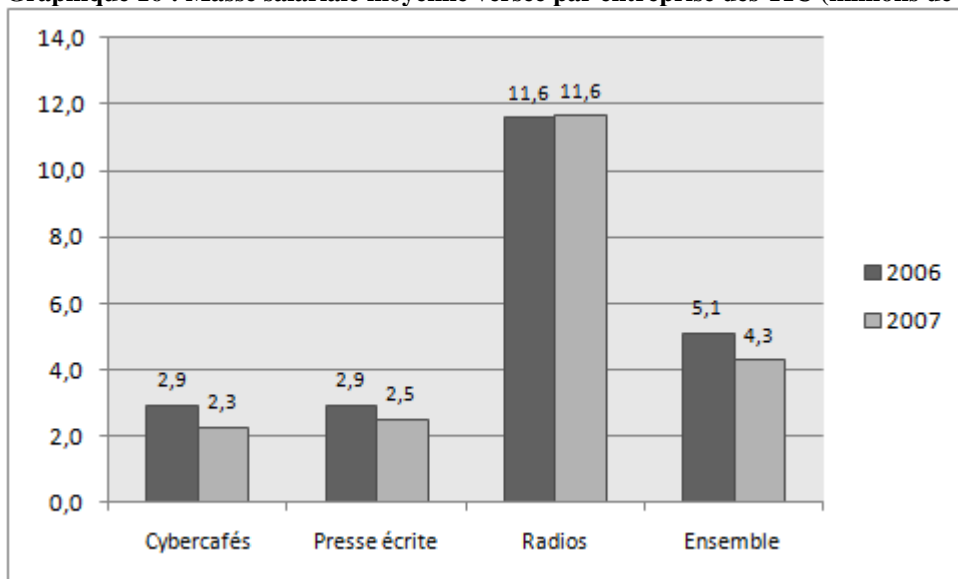
Source : RGE 2, INSAE 2008

4.1.4. Masse salariale versée par les entreprises de TIC

En 2006, la masse salariale moyenne par entreprise, versée aux employés s'élève à 5,1 millions de F CFA contre 4,3 millions de F CFA en 2007.

Une comparaison par branche d'activité permet de constater que la masse salariale moyenne par entreprise est plus élevée au niveau des radios que toutes les autres entreprises (11,6 millions de F CFA en 2006 et en 2007). Quant aux cybercafés, la masse salariale moyenne par entreprise est de 2,9 millions F CFA en 2006 et de 2,3 millions F CFA en 2007. Pour la presse écrite, elle s'élève à 2,9 millions F CFA en 2006 contre 2,5 millions F CFA en 2007.

Graphique 16 : Masse salariale moyenne versée par entreprise des TIC (millions de F CFA)



Source : RGE 2, INSAE 2008

4.1.5. Financement des entreprises des TIC

L'accès aux crédits par les entreprises détermine la capacité du système financier national à accompagner les opérateurs économiques dans la création de richesse. Cependant, les entreprises des TIC ont peu accès au crédit : 90,9% n'ont pas eu accès aux crédits en 2006 et en 2007. Ce constat dénote de l'importance de l'autofinancement des entreprises et pose le problème de la mobilisation de fonds nécessaires au développement des entreprises.

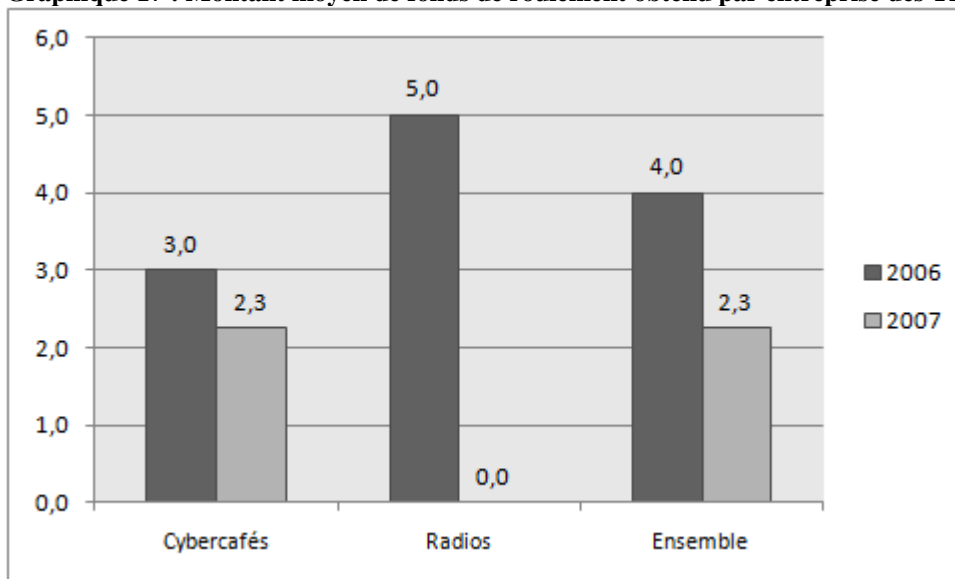
a) Facilités de financement obtenues par les entreprises des TIC en 2006 et 2007

Six entreprises des TIC sur 100 ont bénéficié de facilités de financement de leurs activités en 2006 et en 2007, contre 3 entreprises sur 100 au niveau global du RGE 2. Cette proportion se révèle élevée au niveau des radios (17,9%). Par ailleurs, aucune entreprise de presse écrite n'a sollicité de facilité de financement sur les deux années 2006 et 2007.

Parmi les différentes facilités existantes, seul le crédit pour fonds de roulement a été sollicité par les entreprises des TIC en 2006 et 2007. L'accès au crédit correspond la principale difficulté rencontrée dans le développement de leurs activités (section 5.1 à venir).

Pour l'ensemble des entreprises des TIC, le montant moyen de fonds de roulement par entreprise est de 4,0 millions de FCFA en 2006 et de 2,3 millions de F CFA en 2007. Par branche d'activité, le montant moyen par entreprise obtenu pour ce type de facilité est de 3,0 millions de F CFA au niveau des cybercafés en 2006 et de 2,3 millions de F CFA en 2007. En 2006, les radios ont reçu comme crédit pour fonds de roulement un montant moyen par entreprise de 5,0 millions de F CFA ; ces entreprises n'ont pas obtenu ce type de facilité en 2007.

Graphique 17 : Montant moyen de fonds de roulement obtenu par entreprise des TIC (millions de F CFA)



Source : RGE2, INSAE 2008

NB : Les presses écrites n'ont pas reçu de facilité de financement en 2006 et 2007. Les radios n'ont reçu aucune facilité de financement en 2007.

b) Prêts obtenus par les entreprises de TIC en 2006 et 2007

Parmi les entreprises des TIC, 5,6% ont obtenu un prêt en 2006 ou en 2007 ; proportion qui reste faible, comparée au secteur des BTP (19,5%). Signalons qu'aucune entreprise de presse écrite n'a contracté de prêt sur les deux années concernées. Toutefois, comme le montrent les résultats du ci-après, le taux de non réponse est élevé. Les lignes « moyenne totale » donne ce que l'on peut qualifier de moyenne des entreprises des TIC et la dernière colonne « Ensemble-moyenne » renseigne sur les montants « moyens » octroyés par les différentes sources de financement.

De façon générale, les entreprises des TIC vont plus contracter des prêts auprès des institutions de microfinance formelles (en termes de proportion). En revanche, aucune entreprise des TIC n'a obtenu de prêt dans les institutions de microfinance informelles.

Tableau 13 : Répartition des entreprises des TIC selon le montant des prêts obtenus en 2006 et 2007

2 006						
	Cybercafés		Radios		Ensemble	
	Nombre entreprises	Moyenne (en F CFA)	Nombre entreprises	Moyenne (en F CFA)	Nombre entreprises	Moyenne (en F CFA)
Banques nationales	1	8 000 000	0	0	1	8 000 000
Banques internationales	1	15 000 000	0	0	1	15 000 000
IMF formelles	2	1 850 000	1	5 000 000	3	2 900 000
IMF informelles	0	0	0	0	0	0
Autre source de financement	0		0		0	
Moyenne totale		6 675 000		5 000 000		6 340 000
2007						
	Cybercafés		Radios		Ensemble	
	Nombre entreprises	Moyenne (en F CFA)	Nombre entreprises	Moyenne (en F CFA)	Nombre entreprises	Moyenne (en F CFA)
Banques nationales	0	0	1	15 000 000	1	15 000 000
Banques internationales	0	0	1	30 000 000	1	30 000 000
IMF formelles	5	1 980 000	1	5 000 000	6	2 483 333
IMF informelles	0	0	0	0	0	0
Autre source de financement	1	1 200 000	1	7 500 000	2	4 350 000
Moyenne totale		1 850 000		14 375 000		6 860 000

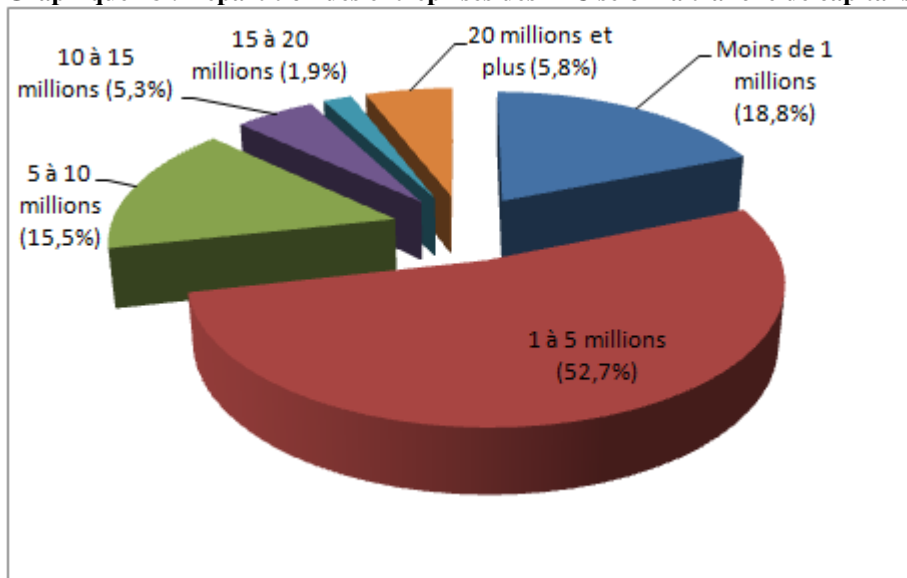
Source : RGE 2, INSAE 2008

4.1.6. Capital social des entreprises des TIC au Bénin

Le capital social regroupe l'ensemble des actifs physiques et financiers mis en œuvre par le(s) propriétaire(s) d'une entreprise. Le capital social moyen par entreprise au niveau des entreprises des TIC s'élève à 7,4 millions de F CFA ; 49,3% ayant toutefois moins de 2 millions de F CFA comme capital social. Par branche d'activités, les radios sont les entreprises où l'investissement est le plus élevé avec 19,1 millions de F CFA de capital social moyen par entreprise. La presse écrite vient en 2^e position avec 18,2 millions de F CFA. Le capital social moyen par entreprise est le plus faible au niveau des cybercafés avec 5,1 millions de F CFA.

La structure des entreprises de TIC par classes de capital social montre que la majorité (52,7%) a un capital social compris entre 1 et 5 millions de F CFA (5 millions non compris). En effet, cette classe contient le montant de capital social (1 million de F CFA) qui regroupe le plus d'entreprises des TIC (20,3%).

Graphique 18 : Répartition des entreprises des TIC selon la tranche de capital social



Source : RGE 2, INSAE 2008

NB : les bornes supérieures ne sont pas contenues dans les classes

Le croisement de ces classes de capital social avec les différentes formes juridiques révèle quelques contrastes. La constitution d'une entreprise en une société requiert, pour certaines formes juridiques, un capital social minimum. En effet, pour se constituer en une société à responsabilité limitée (SARL) ou en une société anonyme (SA), le capital social minimum est respectivement de 1 million de F CFA et de 10 millions de F CFA.

Les entreprises des TIC sont dominées à 74,5% d'entreprises individuelles. Or, 77,8% des entreprises individuelles ont déclaré un capital social d'au moins 1 million de FCFA (et 7,0%, un capital d'au moins 10 millions). Cela dénote de la capacité de ces entreprises individuelles à migrer vers une autre forme de société. La question qui se pose est celle de savoir d'une part les raisons de ce maintien dans une forme d'entreprise qui, certes, a des avantages, mais limite

d'une certaine manière le développement des entreprises ; ou d'autre part, les raisons qui les empêchent de muter en société.

4.2. La production

4.2.1. Chiffre d'affaires des entreprises des TIC

Pour apprécier le chiffre d'affaires, une distinction a été faite entre les entreprises tenant une comptabilité (formelle et simplifiée) et celles ne tenant pas de comptabilité. Au niveau des entreprises des TIC tenant une comptabilité (formelle ou simplifiée) (soit 39,4% des entreprises des TIC), le chiffre d'affaires moyen par entreprise réalisé est de 15,5 millions de F CFA en 2006 contre 19,6 millions de FCFA en 2007.

Par branche d'activité (entreprises tenant une comptabilité), c'est au niveau de la presse écrite que l'on retrouve le chiffre d'affaires moyen par entreprise le plus élevé en 2006 (18,6 millions de F CFA en 2006 et 17,0 millions en 2007). Par ailleurs, ce sont les cybercafés qui réalisent en 2007 le chiffre d'affaires le plus important avec 20,4 millions de F CFA (17,1 millions de F CFA en 2006). Quant aux radios, leur chiffre d'affaires moyen par entreprise s'élève à 10,7 millions de F CFA en 2006 et à 19,1 millions de F CFA en 2007.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires moyen par entreprise réalisé par les entreprises des TIC ne tenant pas de comptabilité (notes personnelles, ne fait pas de comptes) est évalué à 4,2 millions de F CFA en 2007. Par branche d'activité, ce montant s'élève à 4,3 millions de F CFA pour les cybercafés, à 3,0 millions de F CFA pour la presse écrite et les radios. Quant à la variation de ce chiffre d'affaires par rapport à 2006, 45,3% des dirigeants des entreprises ne tenant pas de comptabilité ont déclaré qu'il a diminué ; 39,1%, qu'il est resté identique au niveau de 2006 et 15,6%, qu'il a augmenté. C'est au niveau des radios que 50,0% des dirigeants ont déclaré que leur chiffre d'affaires de 2007 a augmenté par rapport à 2006.

Tableau 14 : Répartition du montant moyen de chiffre d'affaires par entreprise des TIC selon la tenue de comptabilité (en millions de F CFA)

		Cybercafés	Radios	Presse écrite	Ensemble
Entreprises tenant une comptabilité	2006	17,1	10,7	18,6	15,5
	2007	20,4	19,4	17,0	19,6
Entreprises ne tenant de comptabilité	2007	4,3	3,0	3,0	4,2

Source : RGE 2, INSAE 2008

4.2.2. Production exportée par les entreprises des TIC

Quatre (4) entreprises des TIC sur cent (100) exportent leurs prestations Cette proportion est supérieure au niveau de l'ensemble des entreprises (0,7%), mais reste largement en-deçà des proportions dans le transport (13,8%), l'industrie (9,2%) et l'agriculture (8,2%). Par branche

d'activité, c'est la presse écrite qui présente le taux le plus élevé d'entreprises exportant leur production avec 13 entreprises sur 100. Les radios viennent en seconde position avec 7 entreprises sur 100 contre 3 entreprises sur 100 pour les cybercafés.

En 2006, le montant moyen de la production exportée par entreprise est de 7,7 millions de F CFA contre 5,0 millions en 2007. Par branche d'activité, les cybercafés ont exporté en moyenne par entreprise 11,0 millions en 2006 et 7,5 millions en 2007. Quant aux radios, leur montant moyen exporté s'élève à 1,5 millions de F CFA en 2006 et à 2,0 millions de F CFA en 2007 ; la presse écrite, 0,7 million de F CFA en 2006 et 2007²⁰.

5. OPINIONS DES ENTREPRENEURS DES TIC ET SECURITE FONCIERE

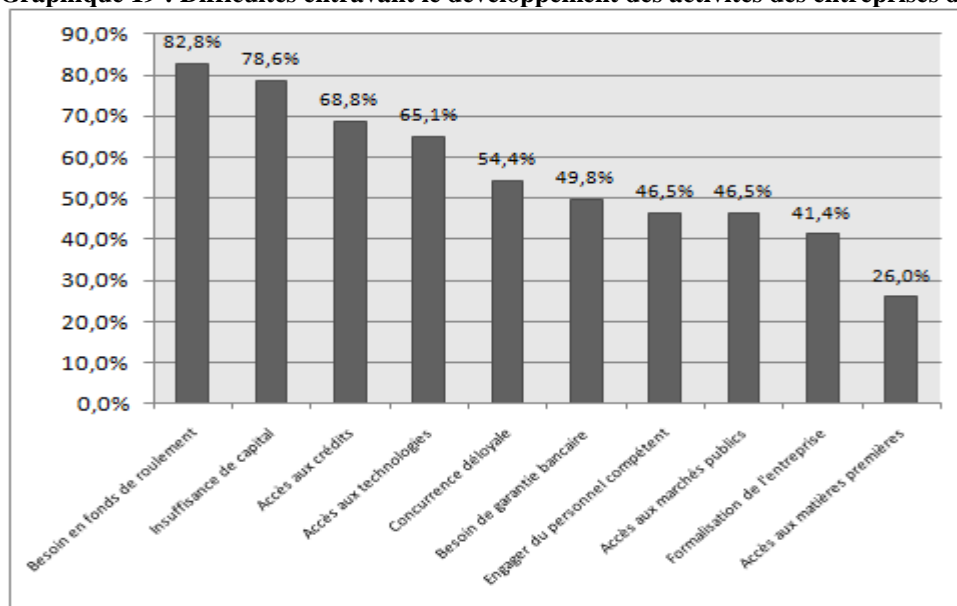
5.1. Développement des activités (difficultés rencontrées)

La majorité des entreprises des TIC déclarent rencontrer des difficultés dans le développement de leurs activités (93,1%) ; taux identique à celui obtenu pour toutes les entreprises du RGE 2 (93,1%). Cette tendance est la même au niveau des cybercafés (93,1%), des radios (92,9%) et de la presse écrite (93,3%). La difficulté qui requiert le plus d'adhérence est le besoin en fonds de roulement que 82,8% des entreprises des TIC reconnaissent comme limitant le développement de leurs activités ; ce qui correspond d'ailleurs à l'unique facilité de financement sollicitée par les entreprises des TIC. Ceci se démarque de la tendance générale pour toutes les entreprises du RGE 2, où c'est l'insuffisance de capital qui est la principale difficulté empêchant les entreprises de développer leurs activités. Pour les entreprises des TIC, cette difficulté vient en seconde position (78,6%). Les autres difficultés sont : l'accès aux crédits (68,8%), l'accès aux technologies (65,1%) et la concurrence déloyale (54,4%). Les difficultés telles que le besoin de garantie bancaire, le besoin d'engager du personnel compétent, l'accès aux marchés publics et la formalisation de l'entreprise, quoique n'étant pas reconnues dans toutes les autres entreprises par la majorité comme entravant le développement de leurs activités, touchent néanmoins, certaines :, plus de 40% des entreprises.

Au niveau des branches d'activités, le développement des activités des cybercafés et des agences de presse reste entravé par le besoin de fonds de roulement et l'insuffisance de capital. Par contre, pour les entreprises de radio et télévision, les principales difficultés sont le besoin de fonds de roulement et l'accès aux technologies.

²⁰ Neuf entreprises des TIC ont déclaré exporté leurs prestations en 2006 et 2007. Mais, pour la déclaration des montants, 4 cybercafés en 2006 (3 en 2007), 1 radio (en 2006 et 2007) et 1 presse écrite (en 2006 et 2007) ont renseigné leur montant. Ainsi, les montants moyens calculés pour les radios et la presse écrite sont au fait le montant des prestations exportées déclaré par les uniques entreprises ayant répondu.

Graphique 19 : Difficultés entravant le développement des activités des entreprises des TIC



Source : RGE 2, INSAE 2008

5.2. Instances de règlement des conflits

Pour un certain nombre de différends, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB) a mis en place une structure chargée du règlement à l'amiable des différends commerciaux qui peuvent opposer les entreprises dans l'exercice de leurs activités surtout dans un environnement concurrentiel. Le Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation (CAMEC) de la CCIB, quant à lui, met à la disposition des parties 3 instruments de règlement des conflits à savoir l'arbitrage, la médiation et la conciliation.

Toutefois, cet organe semble inconnu des entrepreneurs des TIC puisque 84,8% ne connaissent pas le CAMEC. Ce taux est néanmoins meilleur à celui obtenu pour toutes les entreprises du RGE 2 où 98,4% ignorent ce qu'est le CAMEC.

Par branche d'activité des TIC, la tendance est similaire (8 entreprises sur 10 ne connaissent pas le CAMEC). C'est au niveau de la presse écrite qu'on observe le plus fort taux d'entreprises qui connaissent l'institution (26,7%).

Cette absence de visibilité du CAMEC se confirme à travers la proportion d'entreprises de TIC qui ont eu recours à l'instance pour le règlement d'un conflit : un seul cybercafé sur les 35 entreprises des TIC qui connaissent l'instance de règlement de conflits. Ce taux est inférieur à celui obtenu pour toutes les entreprises recensées (7,7%). Quant à la qualité des services fournis par l'instance, l'avis de cette entreprise est mitigé : indifférent (ni satisfait, ni déçu).

Parmi les entreprises qui connaissent le CAMEC, mais qui n'y ont jamais eu recours, 80,6% sont prêtes à y faire recours en cas de besoin. Cette tendance est plus marquée au niveau des radios et de la presse écrite, où toutes les entreprises sont prêtes à y faire recours.

Tableau 15 : Répartition du degré de connaissance du CAMEC par les entreprises des TIC selon les branches d'activités

		Branches d'activités			Total
		Cybercafés	Radios	Presse écrite	
Connaissance du (CAMEC)	OUI	26	5	4	35
	NON	162	23	11	196
	Total	188	28	15	231

Source : RGE 2, INSAE 2008

Les entreprises se sont également prononcées sur les autres structures auxquelles elles ont recours en cas de conflits. Par ordre d'importance d'adhésion des entreprises des TIC, on retrouve la Police, la Justice et la Gendarmerie.

5.3. Appréciation des services portuaires

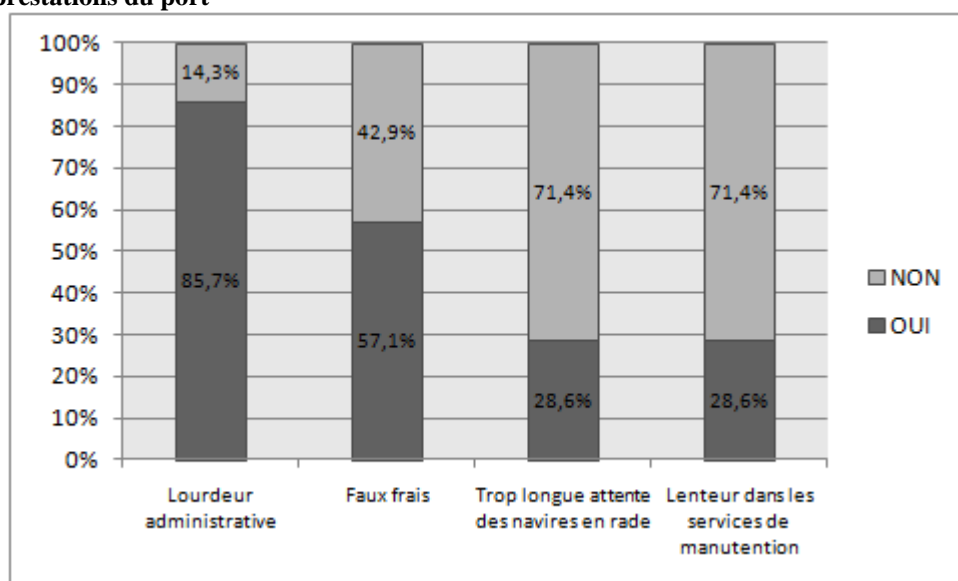
Le Port constitue la principale porte d'entrée et de sortie des biens sur le territoire national. Et de ce fait, un interlocuteur important pour les entreprises, vu la dépendance de l'économie nationale de l'extérieur.

Pour les entreprises des TIC, seulement 8,2% ont eu recours aux services du Port dans l'exercice de leurs activités. Cette proportion est supérieure à celle observée pour toutes les entreprises (1,7%), mais reste largement en deçà des taux des secteurs du transport (44,8%), des BTP (18,9%) et de l'industrie (16,1%). Selon les branches d'activités, 13,3% de la presse écrite utilisent les services du port, contre 10,7% des radios et 7,4% des cybercafés.

De façon globale, les chefs d'entreprises des TIC utilisant le port sont satisfaits des prestations offertes, puisque 63,2% des chefs d'entreprises déclarent être satisfaits des services reçus du port. Par branche d'activité, la tendance est la même : 57,1% des dirigeants des cybercafés sont satisfaits de la qualité des services fournis par le port, pour 66,7% des dirigeants des radios et 100,0% pour la presse écrite.

Pour les entreprises qui ont déclaré ne pas être satisfaites des services du port (elles font 36,8% des entreprises utilisant le port, sans aucune presse écrite car étant toutes satisfaites), les difficultés majeures à la base de cette insatisfaction sont la lourdeur administrative (85,7% de ces entreprises la reconnaissent comme cause d'insatisfaction) et les faux frais (57,1%). Par branche d'activité, ce sont les mêmes difficultés qui sont les plus citées ; les dirigeants des radios les citant exclusivement comme sources de leur insatisfaction. A l'opposé, toutes les entreprises de presse écrite sont toutes satisfaites.

Graphique 20 : Répartition des raisons de l'insatisfaction des chefs d'entreprises des TIC quant aux prestations du port



Source : RGE2, INSAE 2008

5.4. Appréciation du système judiciaire

Troisième pouvoir de la République (avec l'Exécutif et le Législatif), le fonctionnement de Justice joue un rôle important et transversal dans l'économie nationale. L'avis des entrepreneurs sur cette institution revêt donc une importance capitale.

Très peu d'entreprises des TIC ont fait recours à la justice dans l'exercice de leurs activités (8,7%). Ce niveau reste toutefois supérieur au niveau national qui se situe à 2,8%. Selon la branche d'activité, ce taux est remarquablement élevé des agences de presse (60,0%) et faible au niveau des cybercafés (3,2%). Seulement deux radios et télévisions sur 10 ont eu recours à la justice (17,9%).

Tableau 16 : Répartition par branche d'activité des entreprises de TIC selon le recours à la justice

		Branches d'activités			
		Cybercafés	Radios	Presse écrite	Total
Recours préalable à la justice?	OUI	6	5	9	20
	NON	182	23	6	211
	Total	188	28	15	231

Source : RGE 2, INSAE 2008

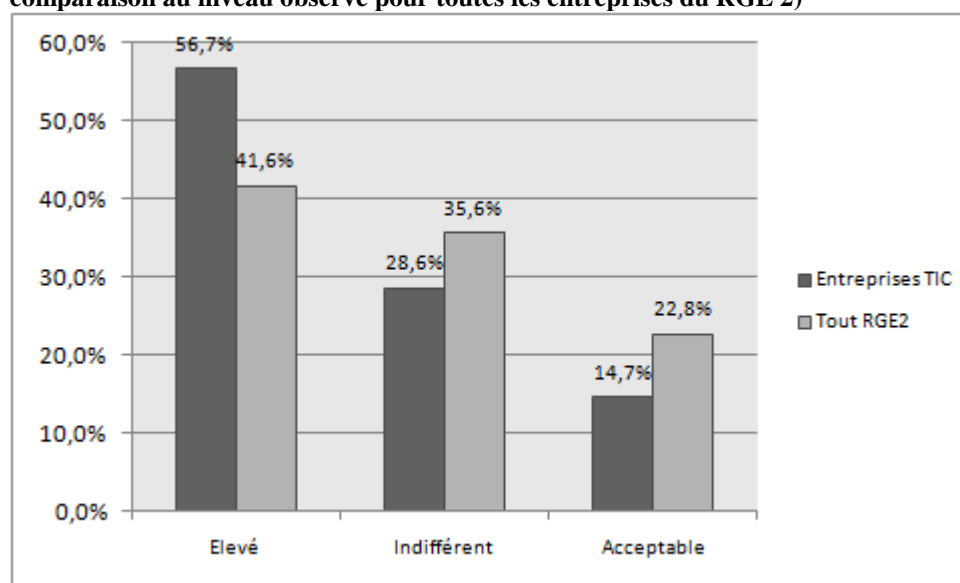
Pour l'ensemble des entreprises des TIC, 58,2% des chefs d'entreprises font confiance au système judiciaire. Il en est de même pour les branches d'activités.

5.5. Appréciation du système fiscal

La fiscalité est un instrument pourvoyeur de ressources au profit de l'Etat et des communes pour assurer à tous les citoyens, y compris les entreprises, l'allocation des biens et des services publics. Ainsi, la fiscalité en soi constitue un facteur de développement. Mais, lorsqu'on parle de fiscalité de développement, il s'agit surtout de mettre en place des politiques et des réformes pratiques qui mettent l'entreprise et son développement au cœur du système fiscal. Ainsi, l'analyse des opinions des entrepreneurs des TIC révèle que plus de la moitié d'entre eux (56,7%) pense que le nombre d'impôts et taxes auxquels ils sont assujettis est élevé ; 28,6% de ces entrepreneurs sont indifférents. Toutefois, ils sont 14,7% à qualifier le nombre d'impôts et taxes d'acceptable.

Cette tendance au niveau des TIC est identique à la tendance générale observée pour toutes les entreprises du RGE 2, où 41,6% des entrepreneurs, estiment le nombre d'impôts et taxes auxquels ils sont assujettis, élevé, contre 22,8% le trouvant acceptable ; les 35,6% restants étant indifférents.

Graphique 21 : Opinion des entrepreneurs du secteur des TIC sur le nombre d'impôts et taxes (en comparaison au niveau observé pour toutes les entreprises du RGE 2)



Source : RGE 2, INSAE 2008

Au sein de branches d'activité, les positions sont plus tranchées au niveau des radios et de la presse écrite où respectivement 67,9% et 86,7% des entrepreneurs trouvent le nombre d'impôts et taxes élevé ; contre 52,7% au niveau des cybercafés.

La mauvaise adaptation du système fiscal béninois aux entreprises tant décriée par les acteurs du secteur des TIC et les entrepreneurs en général se justifie bien, car le Code Général des Impôts en vigueur au Bénin comporte 1 181 articles, sans tenir compte des aménagements et adjonctions de dispositions apportées par les lois de finances successives. En sus, l'état des lieux révèle que l'administration fiscale béninoise se caractérise notamment par six facteurs qui contraignent l'efficacité fiscale :

- la sur-taxation des secteurs structurés face à l'étroitesse de l'assiette fiscale, dans une économie dominée par l'informel qui représente deux-tiers du Produit Intérieur Brut ;
- une perception significative des phénomènes de la corruption, de la fraude et de l'évasion fiscale ;
- la lenteur excessive dans les procédures et le traitement des dossiers, avec comme corollaire, une accumulation de crédits d'impôts, gelant la trésorerie des entreprises et donc nuisible à leur exploitation normale ;
- l'absence d'information des opérateurs économiques sur les textes d'application de la législation fiscale ;
- l'insuffisance des moyens humains, matériels et logistiques à la disposition de l'administration fiscale et l'absence d'interconnexion de ses différents services ;
- l'absence d'incitations fiscales adaptées pour la «primo-entreprise» et pour les pôles de développement prioritaires à promouvoir.

5.6. Sécurité foncière

Lors de la formulation des Orientations Stratégiques de Développement (OSD) (2006-2011), les difficultés relatives à la propriété foncière ont été identifiées comme un frein à l'investissement. En effet, les problèmes touchant à la terre et à la sécurité foncière sont parmi les plus complexes actuellement au Bénin. La sécurité foncière se traduit par le fait qu'« un individu perçoit qu'il ou elle a un droit sur une parcelle de terre de manière continue, sans imposition ni interférence de sources extérieures, tout en pouvant tirer profit de la main d'œuvre et du capital investis dans cette terre, soit pendant son exploitation, soit lors de la transmission de la parcelle à un autre titulaire » (Migot-Adholla et Bruce, 1994).

5.6.1. Statut d'occupation de la parcelle

Les différentes formes d'occupation foncière sont la location, le bail, l'achat et l'héritage. Selon les résultats du RGE 2, les entreprises des TIC au Bénin se sont installées sur des parcelles louées (45,0%), achetées (27,7%) ou héritées (10,8%). Seules 3,5% d'entre elles ont opté pour le bail. Cette tendance observée chez les entreprises des TIC est pratiquement la même au niveau de toutes les entreprises du RGE 2 en général, à la différence que la part des parcelles héritées est plus importante (21,2%).

Par branche d'activité, les parcelles louées et achetées sont les plus importantes au niveau des cybercafés et des radios ; tandis que les entreprises de la presse écrite sont installées sur des parcelles louées (60,0%) et héritées (13,3%).

Tableau 17 : Répartition des entreprises des TIC selon le type d'occupation de la parcelle

		Branches d'activités			Total
		Cybercafés	Radios	Presse écrite	
Statut d'occupation de la parcelle	Louée	89	6	9	104
	En bail	7	1	0	8
	Achetée	52	11	1	64
	Héritée	21	2	2	25
	Autre	19	8	3	30
	Total	188	28	15	231

Source : RGE 2, INSAE 2008

Le milieu d'implantation pourrait avoir une influence sur le foncier car l'urbain et le rural ne sont pas régis par les mêmes textes en la matière²¹. La tendance dans l'urbain est identique à la tendance générale au niveau des entreprises des TIC : les parcelles louées sont les plus prépondérantes (46,3%, suivies des parcelles achetées 27,5%). Dans le rural, les entreprises sont installées, pour le plus grand nombre, sur des parcelles achetées (30,8%) et louées (23,1%). Par ailleurs, au niveau du milieu rural, aucune entreprise n'est installée sur une parcelle héritée.

5.6.2. Possession de titre foncier

L'analyse des opinions en ce qui concerne la sécurisation par le titre foncier, révèle que la majorité des entrepreneurs des TIC (62,8%) ignore si la parcelle qu'occupe leur entreprise possède ou non un titre foncier. Cette tendance est conforme à l'avis de tous les chefs d'entreprises en général (tout le RGE 2), où 65,3% des entrepreneurs ne savent pas si la parcelle sur laquelle est installée leur entreprise, possède un titre foncier. Le titre foncier étant un titre de propriété, l'ignorance des chefs d'entreprises se justifierait par le fait qu'une part importante des entreprises est installée sur des parcelles louées. Par ailleurs, seulement 26,4% des entrepreneurs des TIC savent que les parcelles possèdent un titre foncier contre 10,8% dont les parcelles n'ont pas de titre foncier (ce qui donne une proportion de 73,6% de parcelles qui n'ont pas ou dont on ne sait si elles ont de titre foncier). Par branche d'activités des TIC, la tendance est la même au niveau des cybercafés (65,4% ne savent pas, 10,1% n'en possèdent et 24,5% en possèdent). Au niveau des presses écrites, 80,0% des chefs d'entreprises ignorent si leur parcelle possède un titre foncier ; les 20,0% restants n'en possèdent pas. Par contre, les radios sont installées pour une part importante sur des parcelles qui ont un titre foncier (42,9%) contre 21,4% qui n'en ont pas et 35,7% qui ne savent pas.

²¹ L'urbain est régi par le Registre Foncier Urbain (RFU) et le rural par le Plan Foncier Rural (PFR).

Tableau 18 : Répartition des entreprises des TIC selon la possession de titre foncier

		Branches d'activités			Total
		Cybercafés	Radios	Presse écrite	
Possession de titre foncier par la parcelle	Oui	46	12	3	61
	Non	19	6	0	25
	Ne sait pas	123	10	12	145
	Total	188	28	15	231

Source : RGE 2, INSAE 2008

En s'intéressant à la possession de titre foncier selon le statut d'occupation de la parcelle (location, achat, héritage ou bail), la proportion d'entrepreneurs ne sachant pas si la parcelle possède un titre foncier est plus élevée pour ceux qui sont sur des parcelles louées (75,0%) et héritées (60,0%).

Tableau 19 : Répartition des entreprises des TIC selon la possession d'un titre foncier et le statut d'occupation de la parcelle (en %)

		Statut d'occupation de la parcelle					Total
		Louée	En bail	Achetée	Héritée	Autre	
Possession de titre foncier par la parcelle	Oui	20,2	25,0	32,8	28,0	33,3	26,4
	Non	4,8	25,0	20,3	12,0	6,7	10,8
	Ne sait pas	75,0	50,0	46,9	60,0	60,0	62,8
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : RGE 2, INSAE 2008

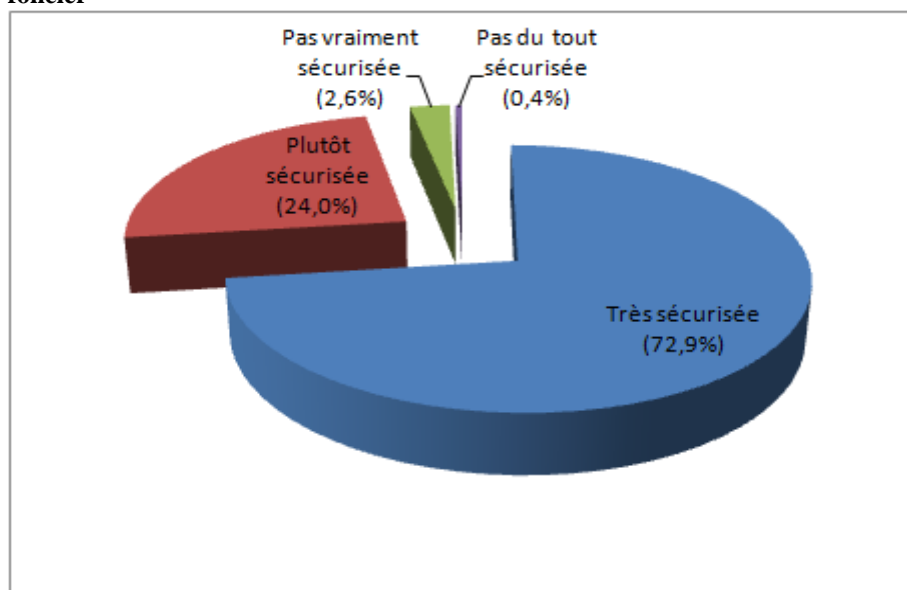
Selon le milieu d'implantation, la proportion de chefs d'entreprise des TIC qui ignorent si leur parcelle possède un titre foncier est de 63,3% dans l'urbain et de 53,8% dans le rural. Dans le rural, 38,5% des parcelles possèdent un titre foncier et 25,7% dans l'urbain.

5.6.3. Sécurisation de la parcelle conférée par la possession du titre foncier

Les entrepreneurs des TIC sont, pour la majorité (96,7%), d'avis que la détention du titre foncier sécurise la parcelle, avec une proportion importante qui pense qu'avec le titre foncier, la parcelle est « très sécurisée » (72,9%). Cet avis est identique à celui de l'ensemble des entrepreneurs du RGE 2 où 94,5% ont reconnu le caractère sécurisé que la détention d'un titre foncier confère à une parcelle. Par branche d'activité des TIC, la tendance est plus prononcée au niveau des radios, où tous les entrepreneurs (100,0%) pensent qu'une parcelle est sécurisée avec le titre foncier. Mais 3,6% des entrepreneurs des cybercafés et 6,7% de la presse écrite, pensent que le titre foncier ne permet pas de sécuriser une parcelle.

Selon le milieu d'implantation, tous les entrepreneurs du milieu rural sont d'avis que le titre foncier sécurise une parcelle. En milieu urbain, 96,8% des chefs d'entreprise sont de cet avis.

Graphique 22 : Opinion des chefs d'entreprises des TIC sur la sécurisation des parcelles par le titre foncier



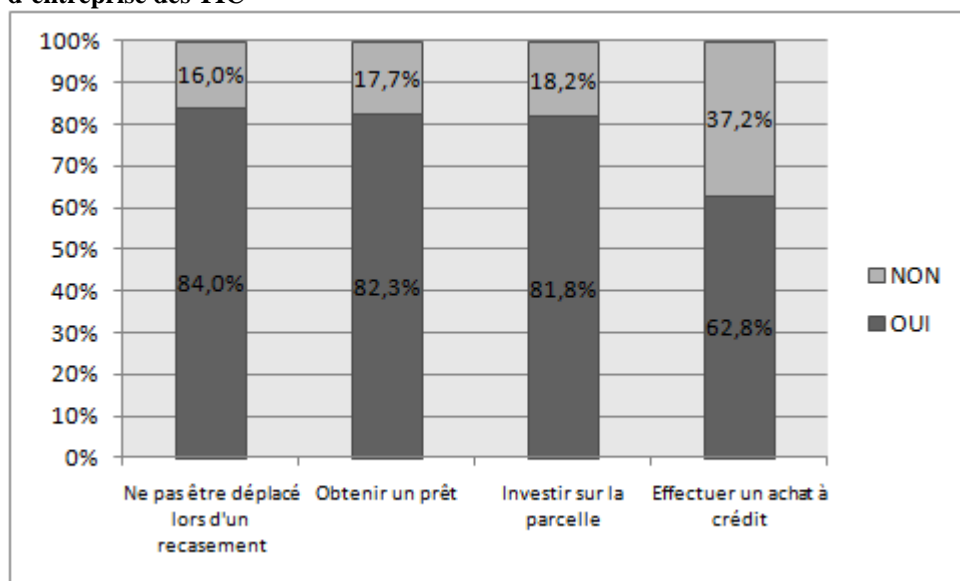
Source : RGE 2, INSAE 2008

5.6.4. Garanties offertes par la possession d'un titre foncier

Les entrepreneurs des TIC reconnaissent, par ailleurs, que la possession d'un titre foncier par un individu offre des garanties pour qu'il ne soit pas déplacé lors d'un recasement (84,0%), pour obtenir un prêt (82,3%), pour investir sur la parcelle (81,8%) et pour effectuer un achat à crédit (62,8%). Ces avis confirment bien la sécurisation conférée par la possession d'un titre foncier à une parcelle, exprimée précédemment par les entrepreneurs des TIC. La reconnaissance (massive) par les entrepreneurs des TIC que le titre foncier offre la garantie pour un individu de ne pas être déplacé lors d'un recasement traduit bien certaines réalités sociales du Bénin. En effet, ces dernières années, les recasements et pis encore, les expropriations de terrains (décisions de justice) ont marqué la vie sociale béninoise. Par ailleurs, la reconnaissance (massive) de la garantie qu'offre le titre foncier pour l'obtention d'un prêt traduit d'une certaine manière la rigidité du système de crédit, auquel n'accèdent que ceux qui ont une garantie à déposer en contrepartie du crédit qu'ils obtiennent.

Par branches d'activité, la tendance est identique. Cependant, 66,7% des dirigeants de presse écrite déclarent que la possession d'un titre foncier n'est pas une garantie pour effectuer des achats à crédit ; avis qui va à l'encontre de l'avis général des entrepreneurs des TIC.

Graphique 23 : Avis favorables aux garanties octroyées par la détention de titre foncier selon les chefs d'entreprise des TIC



Source : RGE 2, INSAE 2008

CONCLUSION

Le secteur des TIC tel que défini par le deuxième Recensement Général des Entreprises (RGE 2) englobe les cybercafés, les radios et les presses écrites. Le RGE 2 a permis de dénombrier 334 unités économiques des TIC dont 274 ont effectivement subi l'administration du questionnaire (soit 82,0%). Les 274 unités des TIC sont issues de 231 entreprises réparties en 223 cybercafés (81,4%), 33 radios (12,0%) et 18 de la presse écrite (6,6%).

La répartition spatiale des entreprises des TIC révèle une forte concentration dans les départements du Sud, principalement le Littoral (53,3%), poumon économique du Bénin et les départements gravitant autour (l'Atlantique (14,2%) et l'Ouémé (10,6%)). Le Nord du pays reste toutefois peu pourvu. Même le Borgou (5,1%), qui malgré la présence d'une commune à statut particulier (Parakou), concentre moins d'unités des TIC que le Mono (5,5%). La méthodologie de collecte (ratissage systématique dans l'urbain et uniquement dans les chefs-lieux d'arrondissement dans le rural) explique en partie, que seulement 15 unités des TIC soient installées dans le rural ; l'urbain concentrant 259, soit 94,5% des unités.

En termes de spécificités propres aux branches d'activités des TIC, les cybercafés utilisent principalement la connexion ADSL (86,3%) et le Wireless (14,9%) ; 4,2% des cybercafés disposant des 2 types de connexion. Ils pratiquent par ailleurs, un tarif horaire moyen de connexion de 344,2 F CFA et disposent d'une capacité moyenne en postes de connexion de 10 ordinateurs par cybercafé. Quant à la presse écrite, les entreprises sont toutes des unités commerciales, contrairement aux radios où l'on rencontre, en plus des unités commerciales (56,3%), 37,5% d'unités non commerciales et 6,3% d'unités confessionnelles.

L'analyse des résultats montre que les unités des TIC sont relativement « jeunes », d'une moyenne d'âge de 3,3 ans, avec une importante proportion d'entreprises créées en 2008 (34,7%). Cette déclaration d'âge des entreprises pourrait être justifiée par la crainte d'être imposée. En effet, plus l'entreprise est âgée plus elle est contrainte de payer ses impôts. Les cybercafés sont bien entendu les plus jeunes (2,5 ans), suivis des presses écrites (5,7 ans) et des radios (7,2 ans).

La structure économique du Bénin, dominée par l'informel et les micro-entreprises se confirme à travers la forte proportion d'entreprises individuelles (74,5%) ; tendance toutefois contredite au niveau des radios où les SARL sont les plus importantes (32,1%). De plus, l'enregistrement des entreprises auprès des organismes officiels n'est pas encore une habitude au niveau des entreprises, car 56,3% des entreprises des TIC ne sont pas inscrites au registre de commerce (la possession d'un numéro statistique ou fiscal étant conditionnée par l'inscription au registre de commerce). Ainsi, 7 entreprises sur 10 inscrites au registre de commerce ont le numéro INSAE contre 6,9% pour la possession de l'identifiant fiscal unique (IFU). Cette faible proportion est en partie justifiée par le fait que l'IFU a débuté qu'en 2008, année de réalisation du RGE 2.

La rigueur de gestion n'est pas une réalité au niveau de ces entreprises car 60,2% d'entre elles ne tiennent aucune comptabilité. Dans la plupart des entreprises des TIC, la prise de notes personnelles est érigée en mode de tenue de comptabilité. La situation est encore plus alarmante, mais conforme à la réalité sociale, lorsqu'on combine les différents critères. Cette combinaison révèle que 79,2% des entreprises des TIC sont informelles. Cependant, la presse

écrite présente la particularité d'être à 73,3% formelle, faisant de cette branche d'activités l'une des rares où le formel domine.

L'intérêt porté aux chefs d'entreprises, montre que les différents efforts consentis pour atteindre l'autonomisation des femmes et leur plus grande participation à l'entrepreneuriat ne se fait pas encore ressentir au niveau des entreprises des TIC. En effet, la gente masculine reste prédominante (86,1%) à la tête des entreprises des TIC ; certaines branches d'activités étant marquées par l'absence totale des femmes chefs d'entreprises (radios et presse écrite). En outre, le secteur des TIC reste marqué par la jeunesse des chefs d'entreprises, dont la moyenne d'âge est de 39 ans, avec une part importante ayant au plus 38 ans. Selon le sexe, les femmes chefs d'entreprises sont plus jeunes (36 ans) que les hommes (39 ans).

L'analyse de la nationalité des chefs d'entreprises montrent que les étrangers investissent peu au Bénin dans le secteur des TIC (tel que défini par le RGE 2), car 95,7% des chefs d'entreprises sont des béninois et 3,6% des autres pays de l'UEMOA. Quant à leur niveau d'instruction, la plupart a le niveau supérieur (66,7%), avec 88,3% qui ont atteint le second cycle de l'enseignement secondaire. Selon le sexe, les femmes chefs d'entreprises ont atteint le 1^{er} cycle du secondaire au minimum, tandis que chez les hommes, le niveau minimum est le primaire. Le secteur des TIC présente la particularité d'être le seul où l'on ne retrouve aucun chef d'entreprise sans niveau d'instruction.

On note, par ailleurs, une certaine diversification des formations de base des chefs d'entreprises des TIC, dominée par les dirigeants des cybercafés qui se répartissent dans 30 filières de formation contre 15 au niveau des radios et 5 pour la presse écrite. Les entrepreneurs des TIC ont pour formations de base l'informatique (31,8%), la gestion et comptabilité (12,8%), l'information et le journalisme (7,1%) et l'électronique (6,7%). Pour les cybercafés, la formation en informatique domine (39,0%) et pour les radios et la presse écrite, l'information et le journalisme (15,4% dans les radios et 60,0% dans les presses écrites).

Concernant la main-d'œuvre, les entreprises des TIC ont employé en 2006, 786 personnes contre 902 en 2007. Cette main-d'œuvre est marquée par une prédominance masculine (3 employés sur 4 sont des hommes). Le nombre moyen d'employés par établissement est plus élevé dans les radios (15 employés par établissement en moyenne, en 2006 et 2007), suivis de la presse écrite (8 en 2006 et 2007) et des cybercafés (4 en 2006 et 2007). Par ailleurs, la création d'emplois se concentre au niveau de quelques entreprises, reflétant encore la petite taille des entreprises des TIC et révélant le caractère « auto-emploi » de l'entrepreneuriat dans le secteur. En effet, 57,1% des entreprises des TIC en 2006 (45,9% en 2007) sont sans employés ; la situation étant plus accentuée au niveau des cybercafés. Les entreprises formelles, malgré leur faible proportion (20,8%) concentrent 45,3% de l'emploi créé et sont par conséquent les plus utilisatrices d'employés avec une moyenne par entreprise formelle de 7 emplois en 2006 (8 en 2007) contre 2 pour les entreprises informelles (3 en 2007).

L'emploi informel a été en partie cerné à travers le RGE 2 et les résultats révèlent une forte proportion d'entreprises participant à cette pratique. En effet, les entreprises qui ont déclaré tous leurs employés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale sont minimales (12,8%) ; 87,2% d'entre elles étant donc responsables de l'emploi informel (20,0% ont déclaré une partie de leurs employés). Ici également, les entreprises formelles sont celles qui déclarent le plus les employés car représentant 58,5% des entreprises ayant déclaré au moins un employé. Cependant, elles participent à l'emploi informel car 79,2% sont des viviers d'emplois

informels, avec 50,0% qui n'ont déclaré aucun de leurs employés en 2007 et 29,2% qui ont déclaré une partie. Mais, l'emploi déclaré représente 42,7% de l'emploi total.

Les établissements des TIC, au regard des prestations offertes, ont la possibilité de travailler tous les jours de la semaine et, cela se confirme à travers les résultats avec 9 unités sur 10 travaillant au moins pendant 6 jours par semaine ; et ceci durant, une moyenne de 13,5 heures par jour. La masse salariale moyenne payée par entreprise s'élève à 5,1 millions de F CFA en 2006 et à 4,3 millions de F CFA en 2007, avec des disparités au sein des branches. Quant à l'accès au crédit, les résultats mettent en exergue l'exclusion d'une bonne frange des entreprises des TIC, ce qui reste d'ailleurs l'une des principales critiques au système financier béninois. En effet, 90,9% des entrepreneurs des TIC ont recours à l'autofinancement pour mener leurs activités. De plus les montants octroyés restent relativement faibles. Comme facilité de financement, les entreprises des TIC n'ont bénéficié que de crédits pour fonds de roulement, dont le montant moyen par entreprise est de 4,0 millions de F CFA en 2006 contre 2,3 millions de F CFA en 2007. Quant aux prêts, il ressort que les entreprises des TIC s'adressent beaucoup plus aux institutions de micro-finance formelles plutôt qu'aux banques. L'investissement consenti par les entreprises des TIC pour mener leurs activités (capital social) s'élève en moyenne à 7,4 millions de F CFA et révèle une stagnation des entreprises en tant qu'entreprises individuelles, bien qu'elles aient les moyens de passer en société. En effet, la répartition des entreprises individuelles par classe de capital social révèle que 77,8% ont déclaré un capital d'au moins 1 million de F CFA et (7,0%, un capital d'au moins 10 millions de F CFA), ce qui implique qu'elles ont les capacités de passer en société. Par ailleurs, l'analyse du chiffre d'affaires des entreprises des TIC en fonction de la tenue de comptabilité révèle des écarts importants selon la rigueur de gestion. En effet, les entreprises des TIC tenant une comptabilité réalisent des chiffres d'affaires relativement élevés, avec une moyenne de 15,5 millions de F CFA par entreprise en 2006 et de 19,6 millions de F CFA en 2007. Quant aux entreprises ne tenant pas une comptabilité, le chiffre d'affaires moyen par entreprise en 2007 est de 4,2 millions de F CFA.

L'opinion des chefs d'entreprises a été recueilli sur un certain nombre de questions afin d'évaluer leur appréciation de l'environnement de leurs affaires. Les principales difficultés rencontrées par les entreprises dans le développement de leurs activités se résument en des besoins de fonds de roulement (ce qui correspond d'ailleurs à la seule facilité de financement qu'elles ont reçue en 2006 et 2007) et, en insuffisance de capital. Les radios, en plus du besoin de fonds de roulement, ont cité comme difficulté l'accès aux technologies.

L'appréciation du nombre d'impôts et taxes auxquels leurs entreprises sont assujetties, montre que la majorité (56,7%) pensent que le nombre d'impôts est élevé, 28,6% sont indifférentes et le reste trouvent ce nombre acceptable. Par ailleurs, la sécurisation des terres constitue actuellement une préoccupation nationale. Les résultats du RGE 2 pour les entreprises des TIC révèlent que 62,8% des entrepreneurs des TIC ignorent si la parcelle sur laquelle est installée leur entreprise possède un titre foncier, contre 26,4% qui déclarent que la parcelle a un titre foncier. L'ignorance de la possession de titre foncier pourrait s'expliquer par le fait que 45,0% des entreprises sont installées sur des parcelles louées et 10,8% sur des parcelles héritées ; les taux d'ignorance étant plus élevés au niveau de ces statuts d'occupation. Cependant, la quasi-totalité des entrepreneurs (96,7%) reconnaissent que la détention d'un

titre foncier sécurise la parcelle, en offrant particulièrement les garanties à l'occupant de ne pas être déplacé lors d'un recasement et celle pour investir sur la parcelle.

Recommandations

En raison de la situation qui prévalait dans le secteur des TIC, le gouvernement béninois a fait un état des lieux du secteur en 2006 et a mis en place un ensemble d'actions à suivre afin d'assainir le secteur (*Plan TIC-Bénin*, 2006 ; Vieira et Gibigaye, 2006). L'une des suggestions les plus importantes est **la stabilisation et la fourniture de l'énergie électricité à toutes les localités du pays**. Partant des résultats du RGE, les recommandations suivantes peuvent être formulées à l'endroit des autorités en charge des technologies de l'information et de la communication:

- *Renforcer les capacités des chefs d'entreprises des TIC*, dans le sens d'une certaine spécialisation : quoique étant de niveau d'instruction élevé, leurs formations de base sont assez hétéroclites ; surtout au niveau des cybercafés, l'entrepreneuriat nécessitant plus d'aptitudes que la simple volonté d'entreprendre et la disponibilité des moyens ;
- *Sensibiliser les chefs d'entreprises sur les avantages liés à leur formalisation et au passage des entreprises en formes sociétaires* (mobilisation de capital plus important, soumission aux marchés publics, etc.) : la forte proportion de l'informel et d'entreprises individuelles est due en partie à l'ignorance des chefs d'entreprises et aussi à la peur de la fiscalité (ceci amène à penser à une fiscalité qui permette de prendre en compte les petites entreprises sans pour autant les faire disparaître) ;
- *Sensibiliser les chefs d'entreprises des TIC sur les avantages d'une tenue de comptabilité, gage de la pérennité des entreprises* ;
- *Améliorer le système de financement des entreprises*, car l'accès des entreprises aux concours bancaires est limité (90,9% des entreprises TIC n'ont pas reçu de prêt en 2006 et 2007) ; les banques appliquant une politique très sélective d'octroi de crédit limitant ainsi leur concours à l'économie ;
- *Faciliter la sécurisation des parcelles pour les entreprises*, à travers la prise de titre foncier afin de sécuriser les investissements ;
- *Promouvoir l'entrepreneuriat des femmes dans le secteur des TIC, avec un accent particulier sur la formation* ;

Alphabétiser les populations en langues locales et en français et les initier aux outils des TIC :

- *Mettre en œuvre des stratégies et incitations visant à atteindre une réelle déconcentration des activités des départements du Sud*, afin de permettre un réel développement des autres localités ;

- *Mettre un accent particulier sur le rôle social des entreprises vis-à-vis des employés à travers la protection sociale, gage de la réduction de la pauvreté et d'un développement durable ;*

Le secteur des TIC est un secteur où l'innovation est constante et fulgurante. Le défi pour les entreprises béninoises des TIC sera de pouvoir suivre le rythme des changements dans le secteur, faute de quoi, elles sont appelées à disparaître. Par ailleurs, ce n'est qu'en assainissant ce secteur, qui constitue un secteur transversal à effet multiplicateur sur l'ensemble des autres secteurs de l'activité économique, qu'on peut espérer renforcer le système éducatif national et remédier à l'isolement dans lequel se trouvent certaines couches de la population béninoise.

BIBLIOGRAPHIE

Folly C., 1993, *La fiscalité des activités économiques informelles au Bénin*, Bureau International du Travail (BIT).

Maldonado C., 1994, *Analyse des résultats du recensement national des établissements économiques urbains du Bénin*, Bureau International du Travail (BIT), Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE).

Politique et stratégies des TIC au Bénin, Déclaration adoptée par le Gouvernement de la République du Bénin, 2003.

Plan TIC-Bénin, République du Bénin, 2006.

BENIN 2025 – Agenda vers une économie émergente. Phase 1 : Identification des piliers potentiels de l'économie béninoise en 2025 et esquisse d'une vision d'avenir, République du Bénin, 2006.

Orientations stratégiques de développement du Bénin, République du Bénin, 2006.

Vieira I. B.-C. et Gibigaye Sall M., 2007, *Etude diagnostique du secteur des TIC au Bénin : Etat des lieux et indicateurs de suivi*, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), République du Bénin.

Commission Economique pour l'Afrique, 2009, *Etude sur la mesure du secteur informel et l'emploi informel en Afrique*.

ANNEXES

Tableau 20A : Répartition des unités des TIC par département

Départements	Effectifs	Pourcentage (%)
Alibori	2	0,7
Atacora	9	3,3
Atlantique	39	14,2
Borgou	14	5,1
Collines	1	0,4
Couffo	1	0,4
Donga	6	2,2
Littoral	146	53,3
Mono	15	5,5
Ouémé	29	10,6
Plateau	2	0,7
Zou	10	3,6
Total	274	100

Source : RGE2, INSAE 2008

Tableau A2 : Répartition des entreprises par type d'entreprise

	Cybercafés	Radios	Presses écrites	Ensemble
Privé	186	25	15	226
Public	0	1	0	1
Semi-public	1	2	0	3
Total	187	28	15	230

Source : RGE2, INSAE 2008

NB : Un cybercafé n'a pas répondu à cette question.

Tableau A3 : Répartition des entreprises des TIC selon leur appartenance à une firme étrangère

		Cybercafés	Radios	Presses écrites	Ensemble
Appartenance à une firme étrangère	OUI	4	1	0	5
	NON	184	27	15	226
Total		188	28	15	231

Source : RGE2, INSAE 2008

Tableau A4 : Répartition des entreprises des TIC selon la forme juridique

Forme juridique	Cybercafés	Radios	Presses écrites	Ensemble
Entreprise individuelle	153	8	11	172
SARL	19	9	4	32
SA	1	0	0	1
Société de fait	3	1	0	4
Société en Nom Collectif (SNC)	4	4	0	8
Coopérative	4	2	0	6
Autre	4	4	0	8
Total	188	28	15	231

Source : RGE2, INSAE 2008

Tableau A5 : Répartition des employés selon le statut professionnel et le sexe des employés (CYBERCAFES)

		Permanents	Occasionnels	Aides familiaux	TOTAL
2006	Hommes	124	51	8	183
	Femmes	65	14	3	82
	Total	189	65	11	265
2007	Hommes	126	63	12	201
	Femmes	82	50	4	136
	Total	208	113	16	337

Source : RGE2, INSAE 2008

Tableau A6 : Répartition des employés selon le statut professionnel et le sexe des employés (RADIOS)

		Permanents	Occasionnels	Aides familiaux	TOTAL
2006	Hommes	215	106	10	331
	Femmes	50	29	2	81
	Total	265	135	12	412
2007	Hommes	224	119	10	353
	Femmes	59	30	2	91
	Total	283	149	12	444

Source : RGE2, INSAE 2008

Tableau A7 : Répartition des employés selon le statut professionnel et le sexe des employés (PRESSES ECRITES)

		Permanents	Occasionnels	Aides familiaux	TOTAL
2006	Hommes	66	10	1	77
	Femmes	22	9	1	32
	Total	88	19	2	109
2007	Hommes	70	15	1	86
	Femmes	23	11	1	35
	Total	93	26	2	121

Source : RGE2, INSAE 2008

Tableau A8 : Répartition des entreprises des TIC selon la taille (nombre d'employés) et la formalité

2006									
	1	2	3	4	5	6-10	11-20	Plus de 20	Total
Formel	14	4	4	1	5	12	3	5	48
Informel	118	12	8	8	8	15	11	3	183
Total	132	16	12	9	13	27	14	8	231
2007									
	1	2	3	4	5	6-10	11-20	Plus de 20	Total
Formel	11	3	4	1	7	12	5	5	48
Informel	95	27	15	8	8	18	8	4	183
Total	106	30	19	9	15	30	13	9	231

Source : RGE2, INSAE 2008

Tableau A9 : Répartition des entreprises de TIC suivante le nombre hebdomadaire de jours de travail

Nombre hebdomadaire de jours	Effectifs	Pourcentage (%)
1	0	0,0
2	1	0,4
3	1	0,4
4	2	0,8
5	19	7,7
6	112	45,2
7	113	45,6
Total	248	100,0

Source : RGE2, INSAE 2008

Tableau A10 : Répartition des établissements des TIC selon le nombre hebdomadaire de jours ouvrés et le milieu d'implantation

	Milieu d'implantation			Total
	Urbain	Rural		
Nombre de jours par semaine consacrés aux activités	2	1	0	1
	3	1	0	1
	4	2	0	2
	5	19	0	19
	6	130	8	138
	7	106	7	113
	Total	259	15	274

Source : RGE2, INSAE 2008

Tableau A11 : Répartition des entreprises de TIC suivant le nombre quotidien d'heures travaillées

	Cybercafés	Radios	Presses écrites	Ensemble
Moins de 8 h	1	2	0	3
8h à 11h	50	7	11	68
12h à 15h	104	5	2	111
16h à 19h	43	10	2	55
20h à 24h	8	6	3	17
	206	30	18	254

Source : RGE 2, INSAE 2008

NB : 17 établissements de cybercafés, 3 établissements de radios n'ont pas donné le nombre d'heures de travail par semaine

Tableau A12 : Répartition des entreprises de TIC suivant le nombre quotidien d'heures travaillées et le milieu d'implantation

	Urbain	Rural	Total
Moins de 8 h	3	0	3
8h à 11h	67	1	68
12h à 15h	101	10	111
16h à 19h	52	3	55
20h à 24h	16	1	17
Total	239	15	254

Source : RGE 2, INSAE 2008

NB : 20 établissements installés dans l'urbain n'ont pas donné le nombre d'heures de travail par semaine

Tableau A13 : Répartition des entreprises des TIC selon le niveau d'instruction des chefs d'entreprises et leur sexe

		Sexe		
		Masculin	Féminin	Total
Niveau d'instruction	Primaire	2	0	2
	Secondaire1	13	5	18
	Secondaire2	36	14	50
	Supérieur	142	12	154
	Ne sait pas	6	1	7
	Total	199	32	231

Source : RGE 2, INSAE 2008

Tableau A14 : Répartition de l'appréciation des chefs d'entreprises ne tenant pas de comptabilité quant à la variation de leur chiffre d'affaire en 2007 par rapport à 2006 (en %)

		Cybercafés	Radios	Presses écrites	Ensemble
Variation chiffre d'affaire par rapport à 2006	Augmenté	12,5	50,0	0,0	15,6
	Stabilisé	39,3	33,3	50,0	39,1
	Diminué	48,2	16,7	50,0	45,3
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : RGE 2, INSAE 2008

Tableau A15 : Répartition des entrepreneurs du secteur des TIC selon leur appréciation sur le nombre d'impôts et taxes

		Cybercafés	Radios	Presses écrites	Ensemble
Appréciation du nombre d'impôts et taxes	Elevé	99	19	13	131
	Acceptable	28	4	2	34
	Indifférent	61	5	0	66
Total		188	28	15	231

Source : RGE 2, INSAE 2008

Tableau A16 : Répartition des entreprises des TIC selon le milieu d'implantation et le statut d'occupation de la parcelle

		Milieu d'implantation		
		Urbain	Rural	Total
Statut d'occupation de la parcelle	Louée	101	3	104
	Baillée	6	2	8
	Achetée	60	4	64
	Héritée	25	0	25
	Autre	26	4	30
Total		218	13	231

Source : RGE 2, INSAE 2008

Tableau A17 : Répartition des entreprises des TIC selon le milieu d'implantation et la possession d'un titre foncier

		Milieu d'implantation		
		Urbain	Rural	Total
Possession de titre foncier par la parcelle	Oui	56	5	61
	Non	24	1	25
	Ne sait pas	138	7	145
	Total	218	13	231

Source : RGE 2, INSAE 2008

Tableau A18 : Répartition des chefs d'entreprise des TIC quant à la sécurisation des parcelles par le titre foncier

		Cybercafés	Radios	Presses écrites	Ensemble
Appréciation de la sécurité conférée par le titre foncier	Très sécurisée	134	22	11	167
	Plutôt sécurisée	46	6	3	55
	Pas vraiment sécurisée	5	0	1	6
	Pas du tout Sécurisée	1	0	0	1
Total		186	28	15	229

Source : RGE 2, INSAE 2008

NB : Deux dirigeants de cybercafés n'ont pas donné leur avis sur la sécurité conférée par le titre foncier

Tableau A19 : Répartition des chefs d'entreprise des TIC quant à la sécurisation des parcelles par le titre foncier, selon le milieu d'implantation

		Milieu d'implantation		
		Urbain	Rural	Total
Appréciation de la sécurité conférée par le titre foncier	Très sécurisée	158	9	167
	Plutôt sécurisée	51	4	55
	Pas vraiment sécurisée	6	0	6
	Pas du tout Sécurisée	1	0	1
	Total	216	13	229

Source : RGE 2, INSAE 2008

NB : Deux dirigeants de l'urbain n'ont pas donné leur avis sur la sécurité conférée par le titre foncier

Personnel National

Directeur Général de l'INSAE

VODOUNOU Z. Cosme

Directeur Général Adjoint de l'INSAE

EKUE Credo Pierre

Directeur des Statistiques et Etudes Economiques

SOEDE Michel

Secrétariat DSEE

SOGLOHOUN Claudine

Service des Comptes Nationaux (SCN)

BIAOU Abraham, Chef Service

BANON Symphorien

SESSEDE Charles

OBOSSOU Hervé

EDON Raoul

AHOKPOSSI Japhet

Service des Echanges Extérieurs (SEE)

SOKOU Samson, Chef Service

NOUGBODOHOUE Samson

ADJOVI Roméo

Service des Statistiques et Etudes de l'Industrie (SSEI)

KAKPO Eliakim, Chef Service

FADO C. Alexis

Service des Statistiques et Etudes des Activités Tertiaires (SSEAT)

SANNI Kabirou, Chef Service

AGUIAR Luc

Service des Statistiques et Etudes de l'Agriculture (SSEA)

COUTHON KINSOU Esther, Chef Service

ESSOUN A. Christophe

ANALYSE DU DEUXIEME RECENSEMENT GENERAL DES ENTREPRISES (RGE2)

COORDONNATEURS DU PROJET : Messieurs

- Cosme Z.VODOUNOU, Directeur National du Projet RGE2
- Michel SOEDE, Directeur Technique du Projet RGE2

EXPERTS NATIONAUX : Messieurs et Mesdames

- **ADECHIAN Djabar**, Statisticien Démographe
- **ADJOVI Roméo**, Statisticien
- **AGBANGLA Sévérin**, Géographe
- **AGUIAR Luc**, Statisticien-Economiste
- **AHAMIDE Armelle**, Démographe
- **AHOVEY Elise**, Démographe
- **ALLAYE Agnès**, Administratrice des entreprises
- **BANKOLE Victor** Statisticien-Economiste
- **BANON Symphorien**, Economiste
- **BESSANH Norbert**, Statisticien
- **BIAOU Abraham** Statisticien-Economiste
- **DAGA Jules**, Démographe
- **DANSOU Martinien**, Statisticien
- **DOSSOU Christian**, Démographe
- **ESSESSINO A. Raïmi**, Statisticien-Economiste
- **HOUNKPODOTE Eudes**, Economiste planificateur
- **KAKPO Eliakim**, Statisticien
- **KINSOU Esther**, Statisticienne
- **KOUBADJE Sourou** Statisticien -Démographe
- **MARTIN Djibril** Statisticien-Economiste
- **MENSAH Victorine**
- **MISSINHOUN Evariste**
- **NOUATIN M. Bruno** Statisticien -Démographe
- **NOUGBODOHOUE Samson**, Statisticien
- **OBOSSOU O. Hervé**, Statisticien-Economiste
- **SANNI Kabirou**, Statisticien
- **SESSEDE Charles**, Statisticien-Economiste
- **SOEDE Michel**, Statisticien-Economiste
- **SOKOU Samson**, Statisticien
- **TOGONOU Hippolyte** Statisticien -Démographe
- **ZOUNON Jean Koukou**, Statisticien-Economiste
- **ZOUNON Mémounath**, Economiste planificateur